



ANFT 2025

**TROUVER ENSEMBLE
LES SOLUTIONS
FONCIÈRES
~~D'~~AUJOURD'HUI**

06 & 07 FÉVRIER 2025

Centre de congrès Prouvé – Destination Nancy



PARCOURS 07

Un foncier agricole menacé ?

RAPPORTEUR : Gabrielle BARRAQUÉ – Responsable
SIG, SI foncier et valorisation des données, EPF Bretagne

DÉBAT A VERS UNE FIN DU GRIGNOTAGE DES TERRES AGRICOLES ?

Un débat animé par
:



Jean-Baptiste ROSTAING

Co-directeur,
Cité de l'agriculture

PARTICIPANTS



Nicolas AGRESTI
Directeur des études
FNSAFER



Bertrand LAPALUS
Agriculteur
Président de la Commission
gestion des territoires, FNSEA



Francis CLAUDEPIERRE
Agriculteur
Président de l'association des
agriculteurs méthaniseurs de France

DEBAT A

Vers la fin du grignotage des terres agricoles ?

Introduction - éléments de contexte

1. Protéger les terres de l'artificialisation, en quantité et en qualité
1. La consommation masquée
1. Les énergies renouvelables
1. Les compensations environnementales

Des temps d'échange à la fin de chaque partie.

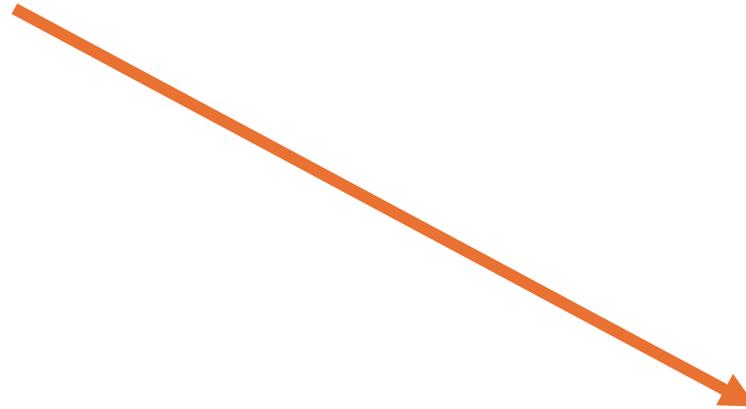
Introduction & éléments de contexte

Un potentiel de production qui diminue

Baisse des surfaces agricoles en France depuis 1950

En 1950

35 Millions d'hectares
soit 63% du territoire



En 2023

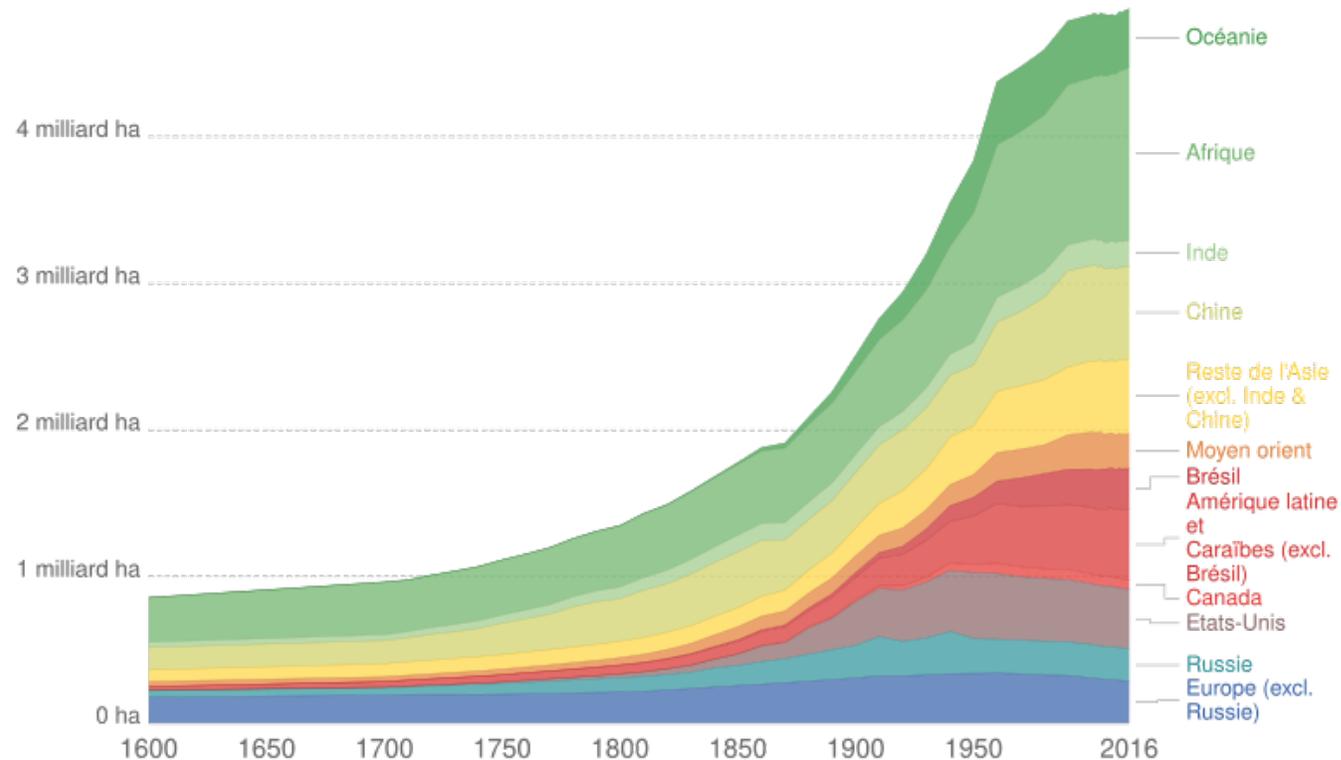
27 Millions d'hectares
49% du territoire

Un potentiel de production qui diminue

Evolution des surfaces disponibles pour l'agriculture dans le monde

Évolution de la superficie agricole

Utilisation totale des terres en surface pour l'agriculture, mesurée comme la combinaison des terres destinées à l'agriculture (terres en hectares).



Source: History Database of the Global Environment (2017)

OurWorldInData.org/yields-and-land-use-in-agriculture/ • CC BY

Un potentiel de production qui diminue

Les effets du changement climatique

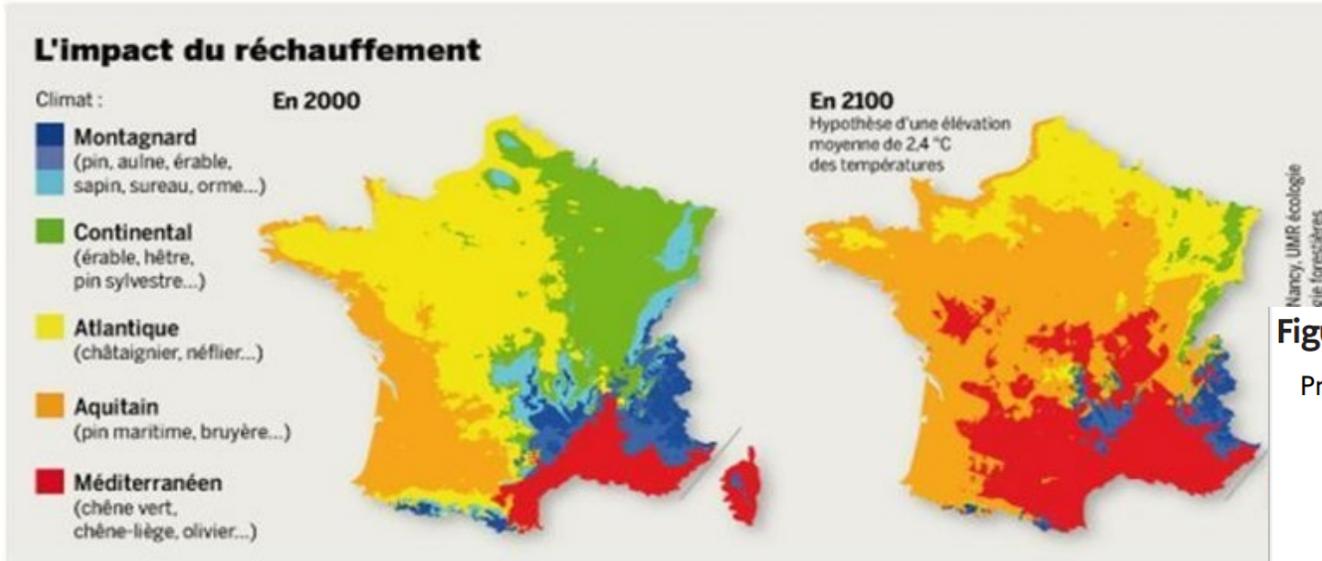
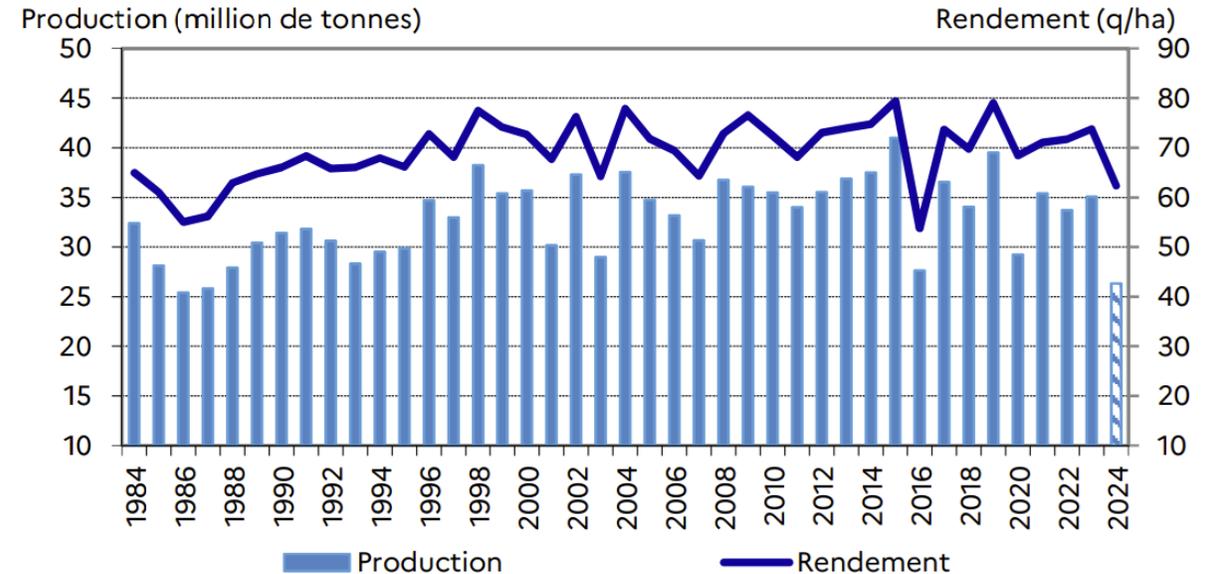


Figure 1 : rendement et production du blé tendre



Source : Agreste – SAA (semi-définitive pour 2023) – Estimation précoce de production 2024

Mais un besoin croissant de foncier

Pour accompagner la transition vers l'agroécologie

Culture	Baisse de rendement estimée entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique
Blé tendre	30 à 40%
Maïs	25 à 40%
Légumes	10 à 30%
Vignes	10 à 20%

Mais un besoin croissant de foncier

Pour répondre à des besoins en hausse

**Population
mondiale**

9,7 Mds en 2050

11 Mds en 2100

De nouvelles filières :

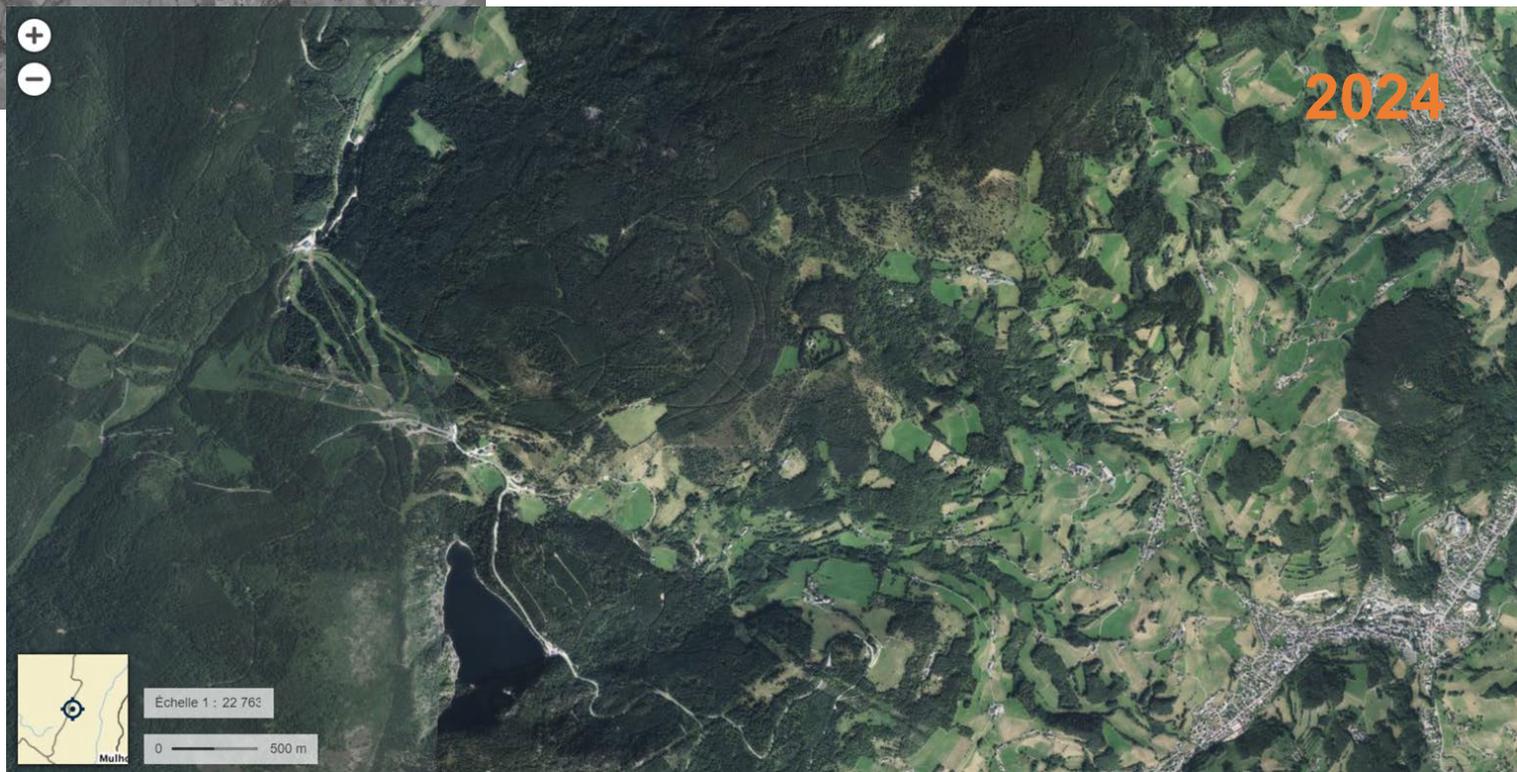
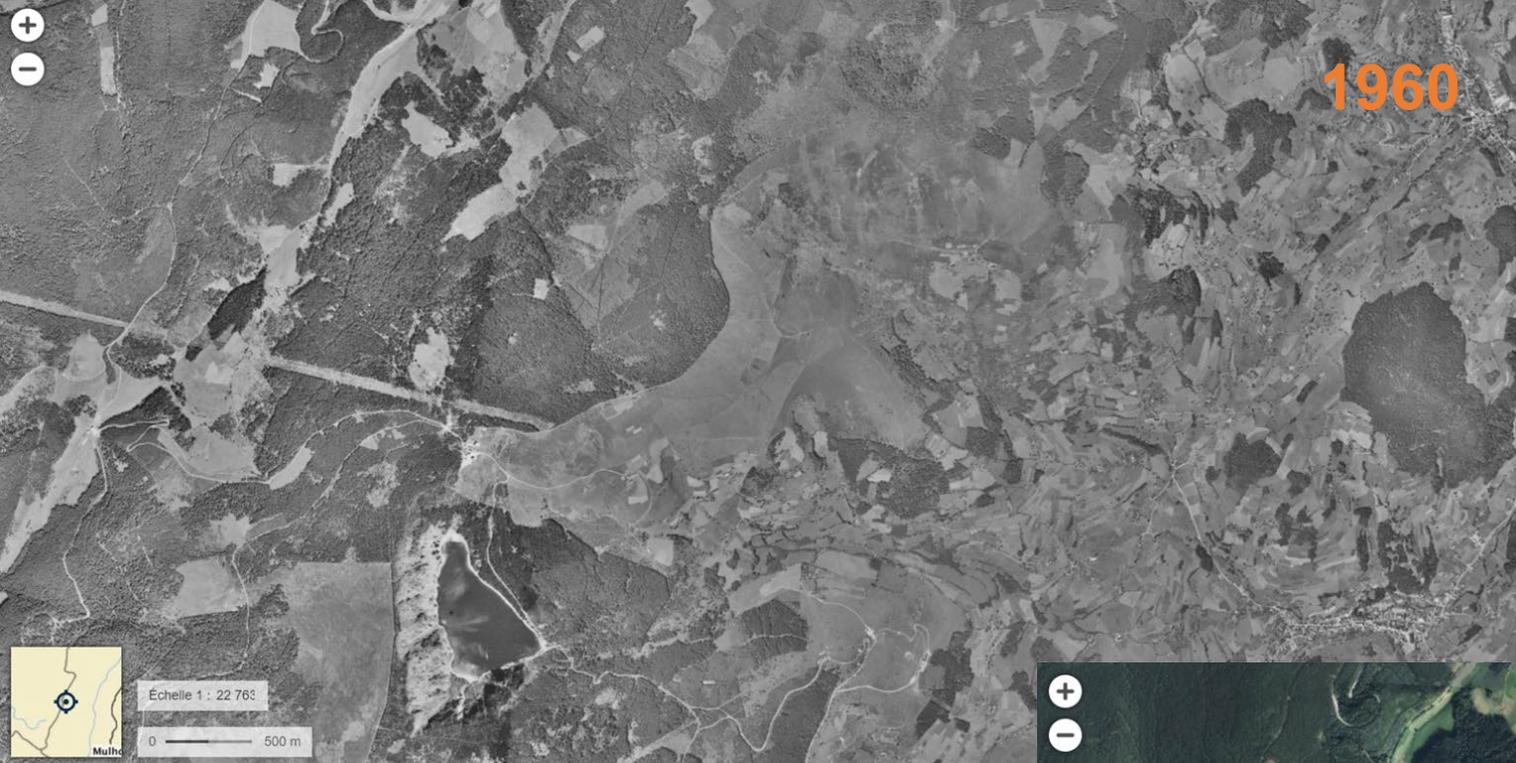
Production d'énergie

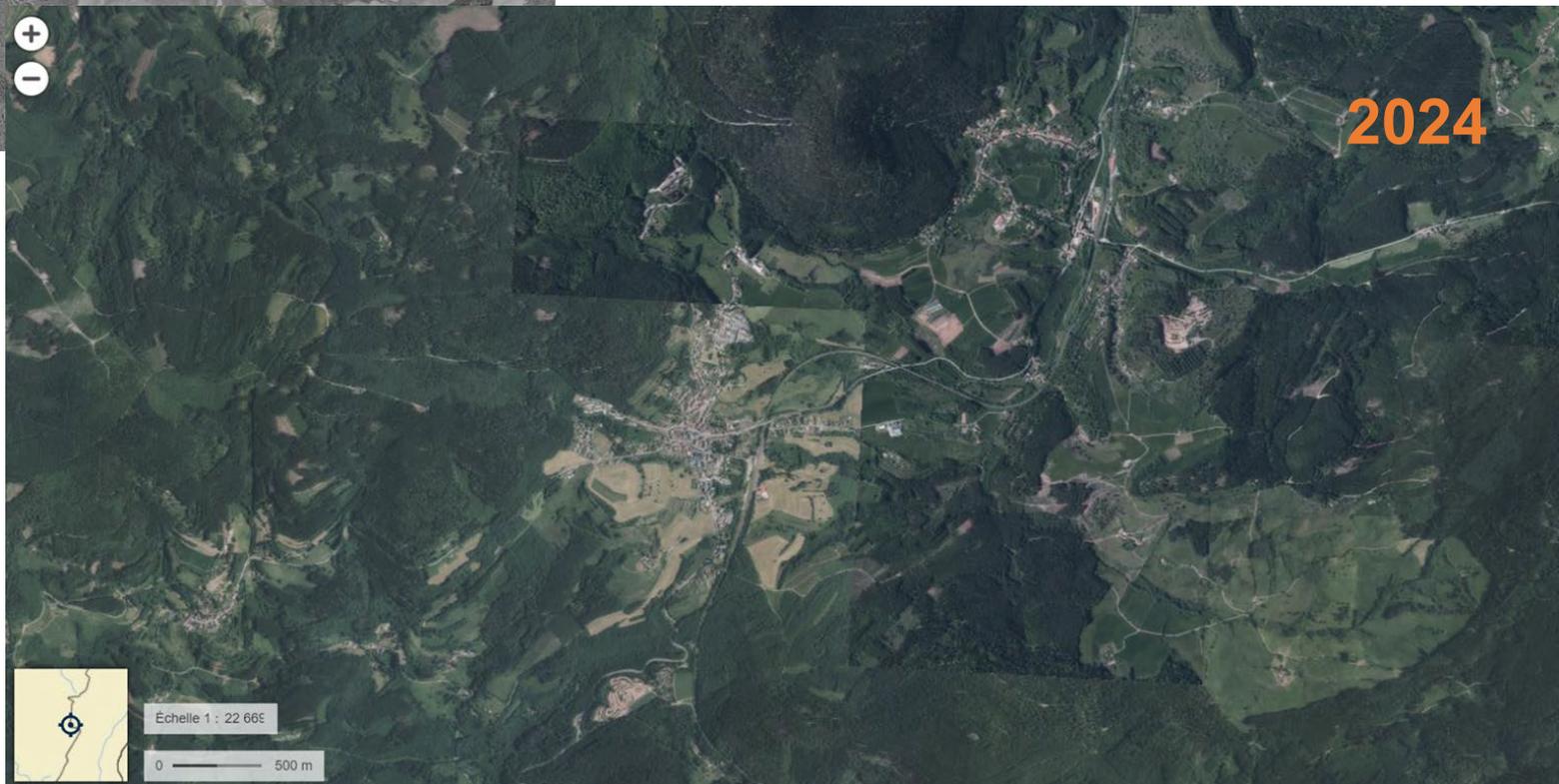
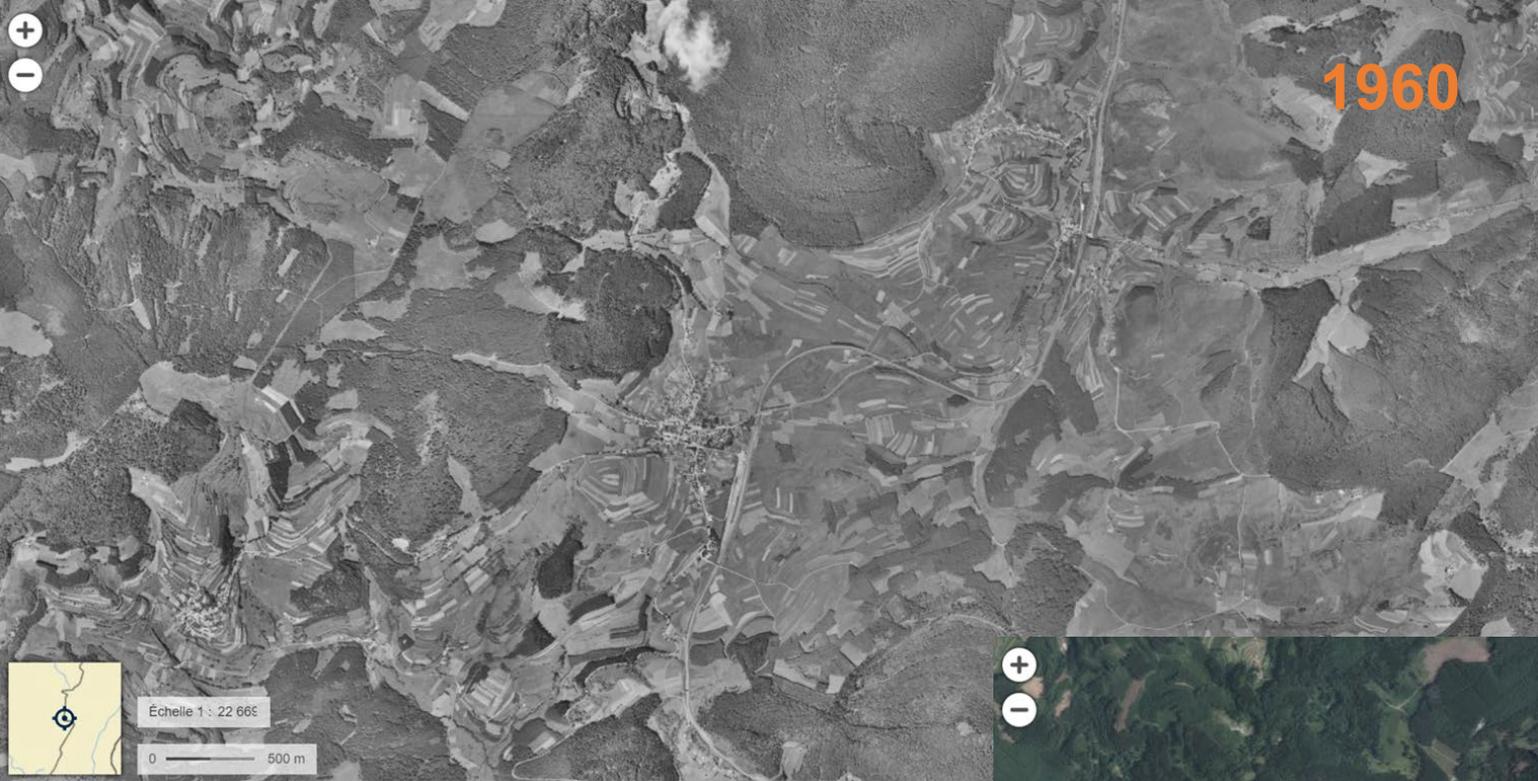
Besoin pour l'industrie

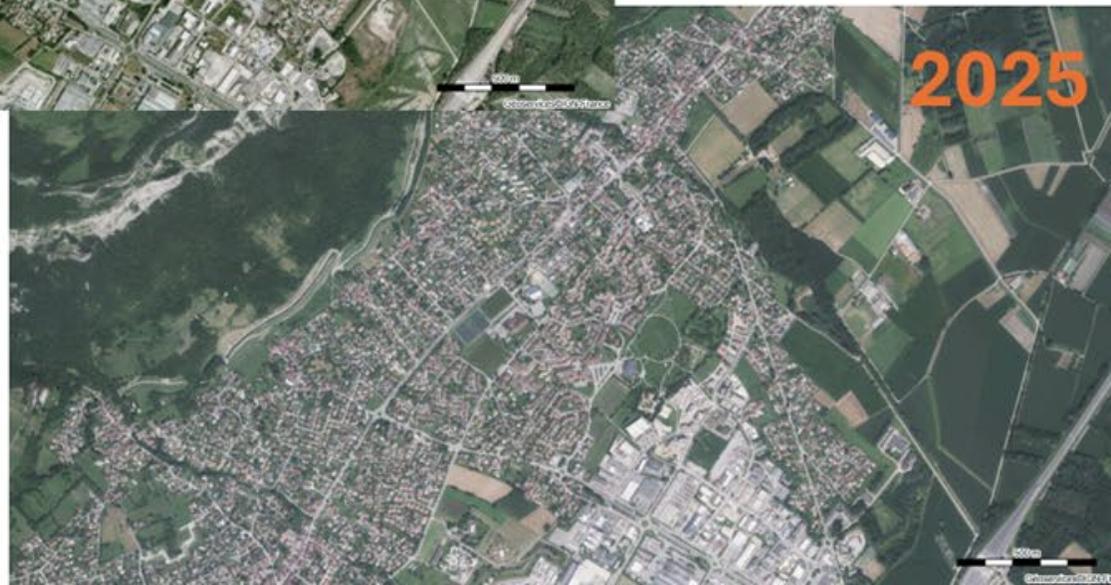


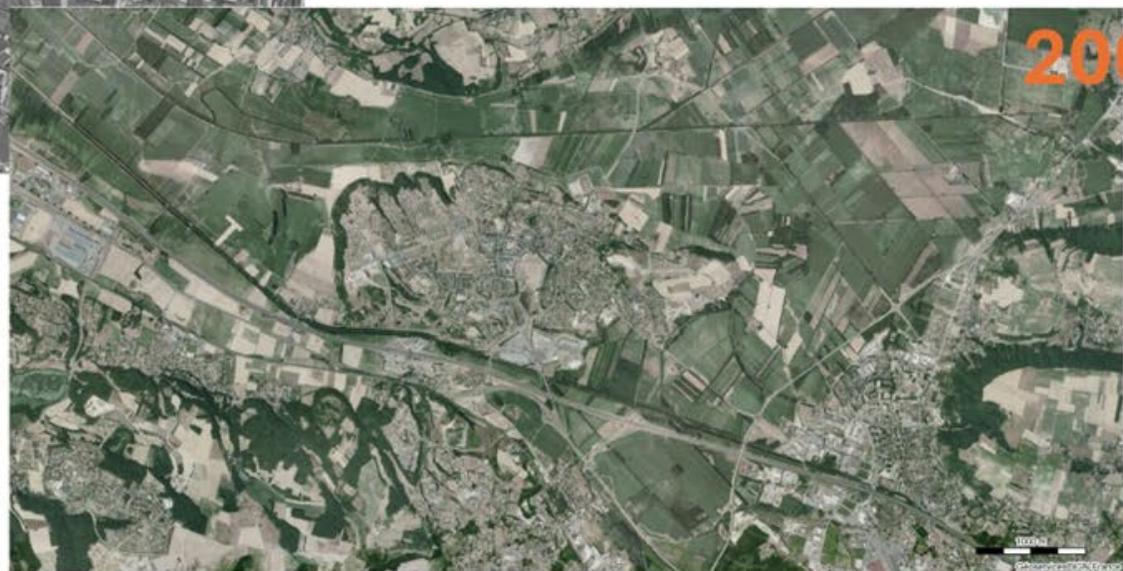










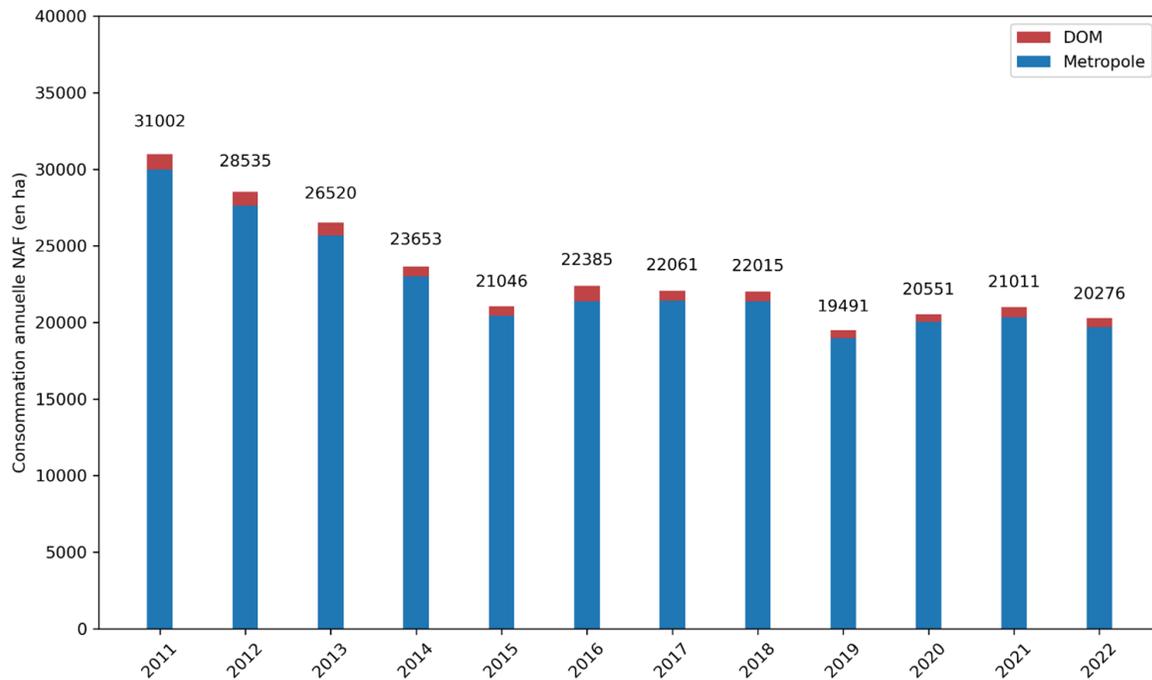


Protéger les terres de l'artificialisation, en quantité et en qualité

L'artificialisation en France

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Consommation annuelle
d'espaces naturels, agricoles et forestiers
(en ha, France dont DOM)



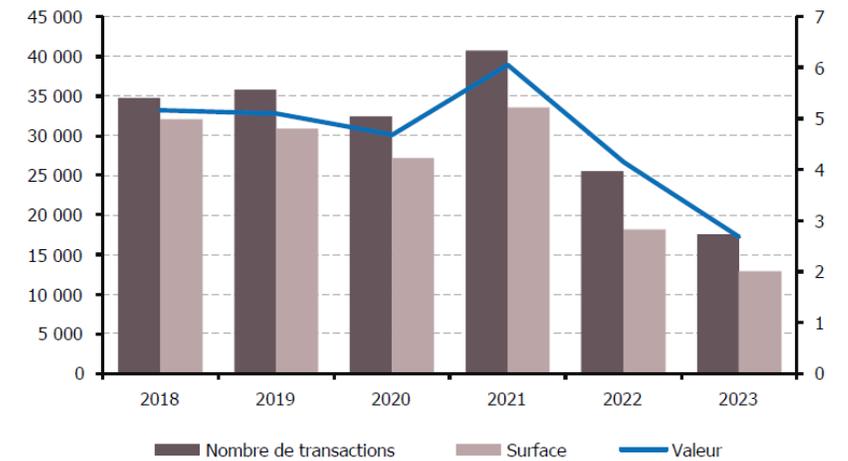
Marché de l'urbanisation notifié aux Safer en 2023



URBANISATION

En nombre / En hectares

En milliards d'euros

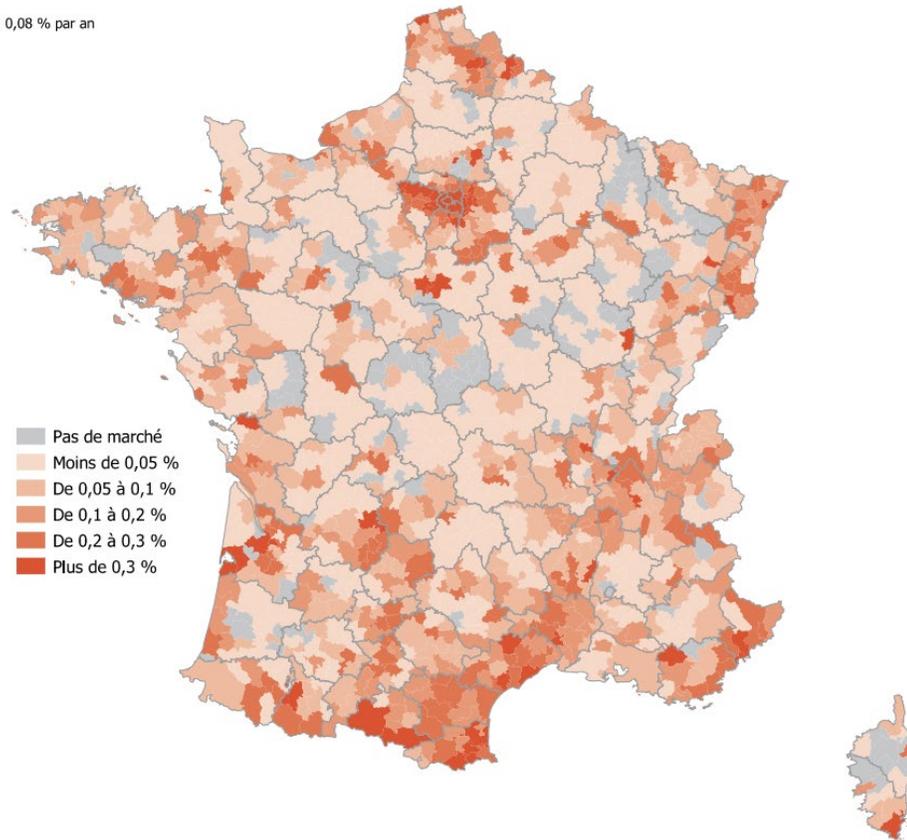


Source: Cerema

Éléments de contexte

De fortes disparités territoriales

Moyenne nationale 2023 : 0,08 % par an



**Surface du marché
de l'urbanisation
rapportée à la
surface agricole
par EPCI en 2022**

Éléments de contexte

La consommation des ENAF : **20 000 ha** en 2022

1 hectare = 25 000 baguettes/an



1 hectare = 4 000 litres de lait/an

1 hectare = 20 tonnes de fraises bio/an



Protéger les terres de l'artificialisation, en quantité et en qualité

Protéger les terres de l'artificialisation, en quantité et en qualité

Echange avec la salle

La consommation masquée des terres agricoles

Qu'est-ce que la consommation masquée des terres agricoles ?

L'achat de terres agricoles pour des usages non agricoles, tels que le loisir, la mise à distance du voisinage, le stockage, à titre spéculatif ou en anticipation d'une urbanisation.

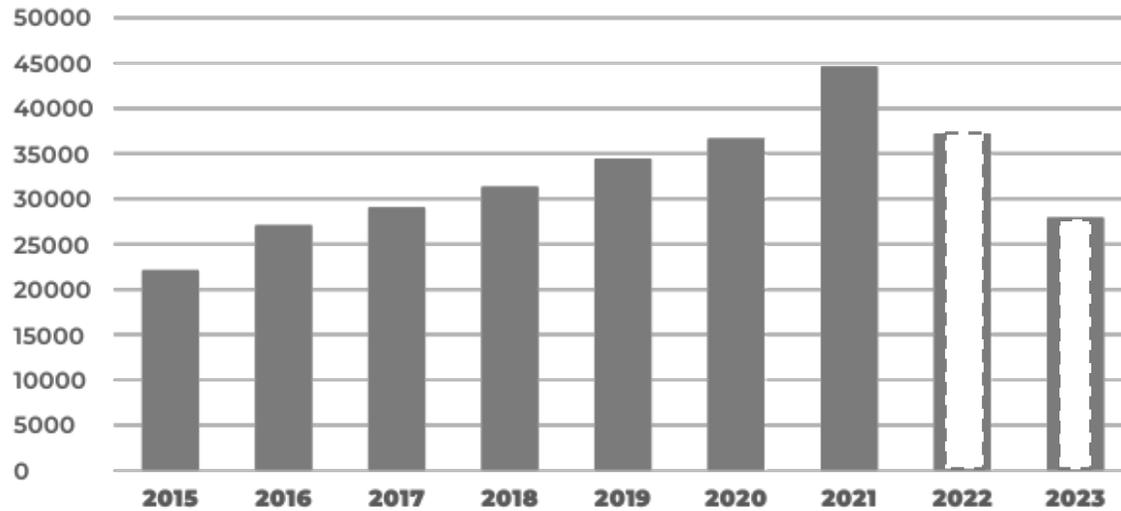


Sources : FNSafer (image 1),
Safer Ile-de-France (image 2),
Google Street View (images 3 et 4)

Un phénomène qui prend de l'ampleur

Consommation masquée annuelle en hectare

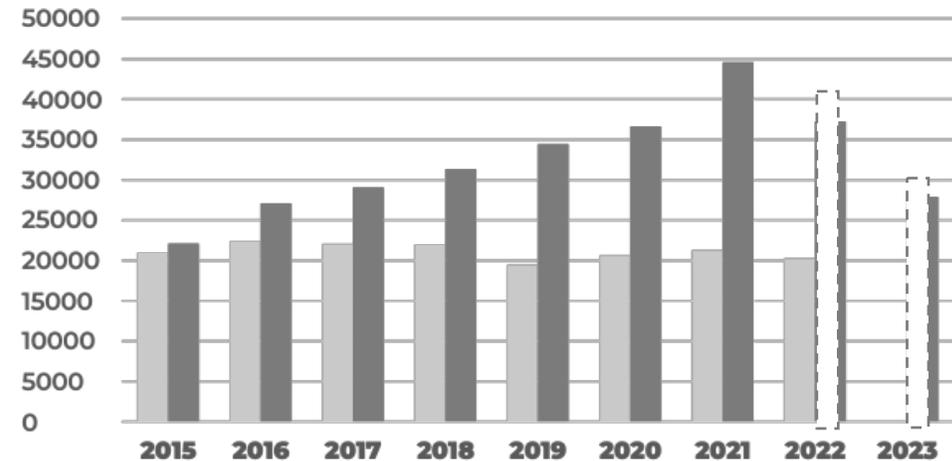
Source : Groupe Safer



■ Consommation masquée calculée
 - - - Consommation masquée estimée

Comparaison de la consommation masquée et artificialisation en surface

Sources : Groupe Safer et Cerema



■ Consommation masquée calculée
 ■ Calcul de la consommation des surfaces en espaces naturels, agricoles ou forestiers par le CEREMA
 - - - Consommation masquée estimée

À RETENIR



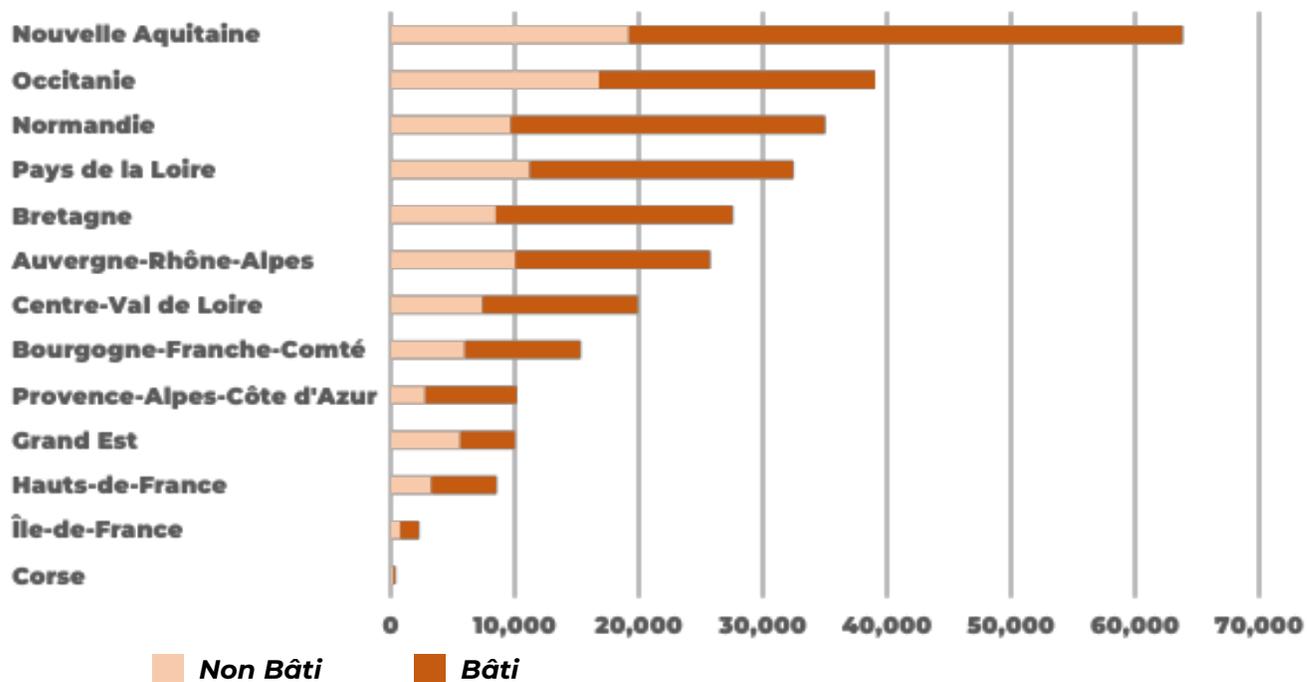
La consommation masquée est un phénomène qui prend de l'ampleur. La surface consommée en 2023 atteindrait **27 919 ha**.



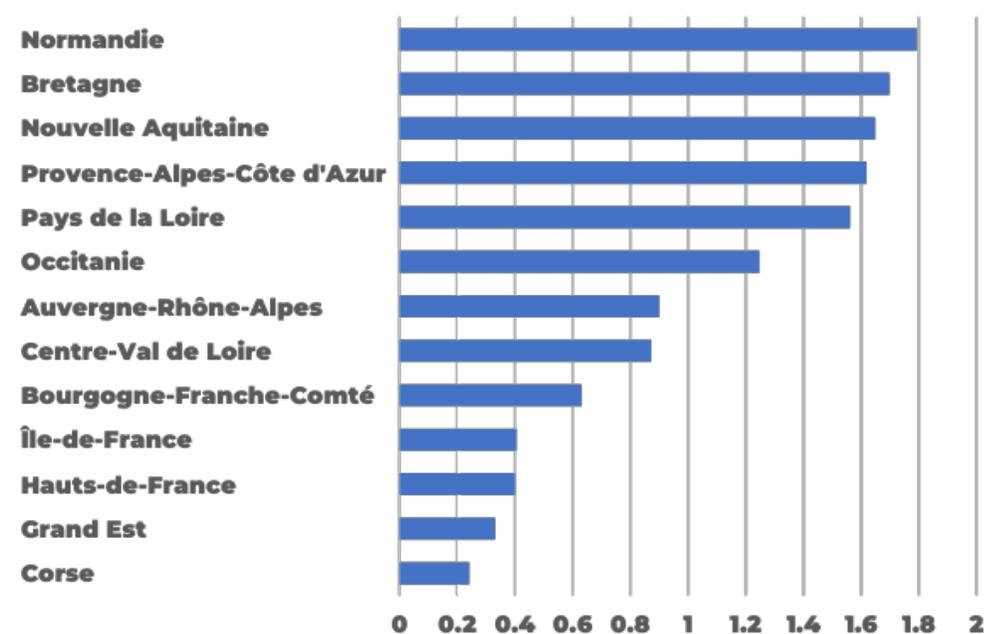
Contrairement à l'artificialisation, la consommation masquée est un phénomène très peu connu et observé. Or, **les surfaces annuelles se rapprochent de celui de l'artificialisation.**

3 TENDANCES RÉGIONALES

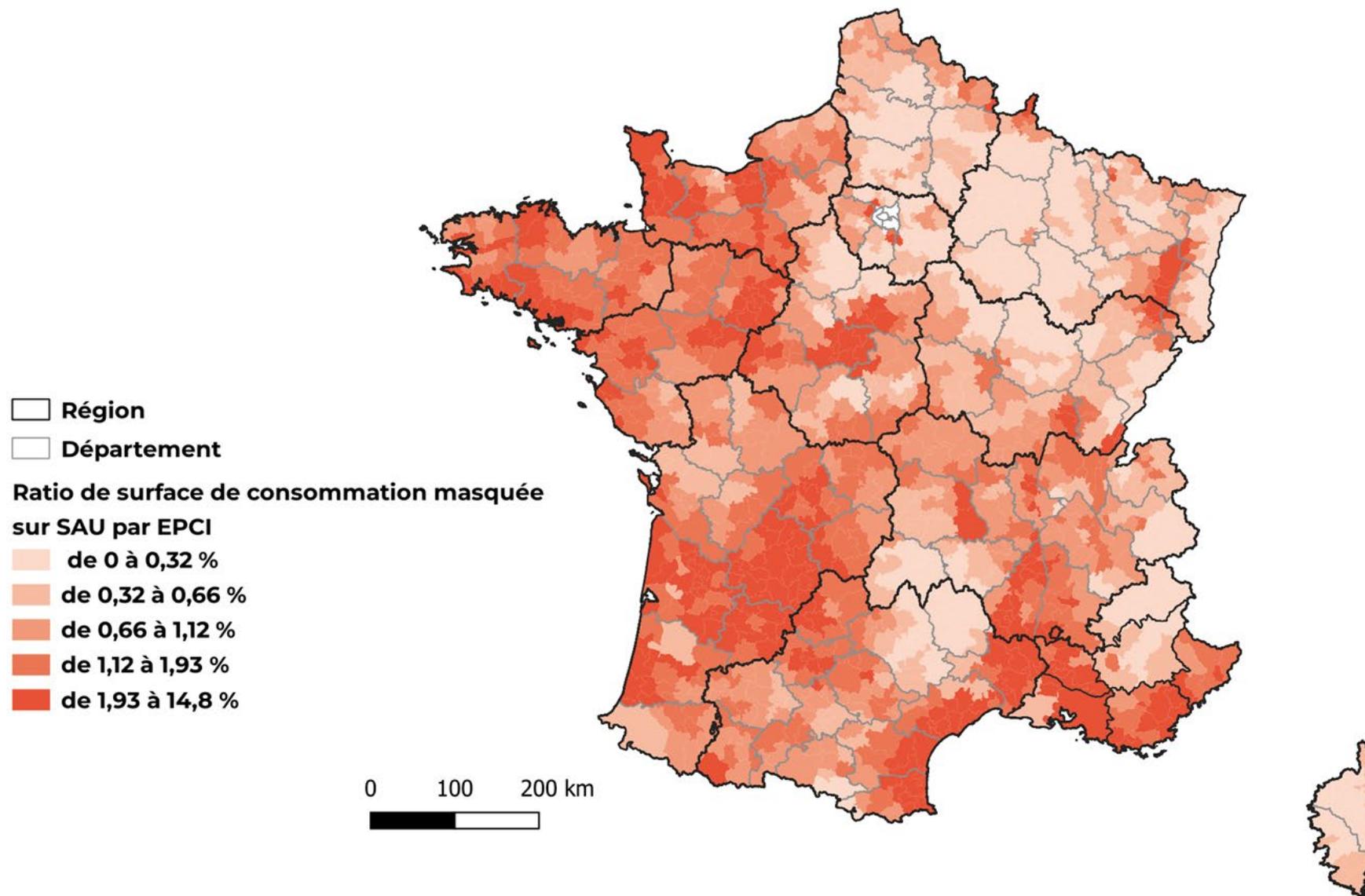
Surface régionale de consommation masquée (ha)



Surface régionale de consommation masquée par rapport à la SAU



2 TENDANCES REGIONALES





Les collectivités peuvent **agir** par des **actions de veille foncière, d'animation foncière**, par la mobilisation **d'outils de planification** (ZAP, PAEN,...)



Mobiliser les actions et outils d'**aménagement foncier** (ECIR, AFAFE...)



Les Safer peuvent **sécuriser le foncier en accompagnant les propriétaires fonciers** dans leur transmission



Des **adaptations législatives** pourraient contribuer à limiter le phénomène.

La consommation masquée des terres agricoles

La consommation masquée des terres agricoles

Echange avec la salle

Les énergies renouvelables

Quels objectifs ?

En 2050

Neutralité carbone : **+ 70%** de production d'électricité

En 2030

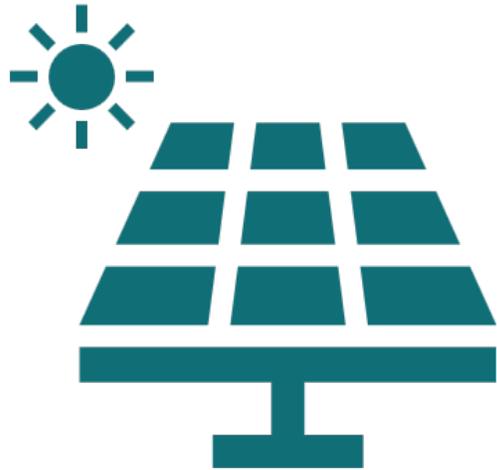
33% part des ENR dans la consommation d'énergie (20% en 2022)

40% part des ENR dans la production d'électricité (10% en 2022)

PRODUCTION MASSIVE D'ÉLECTRICITÉ ATTENDUE

Éléments de contexte

Le photovoltaïque



Objectifs :

2028 : 35 à 44 GW

2050 : 100 à 150 GW

1 à 2 ha par MWc

Soit une emprise de l'ordre de **75 000 à 100 000 ha**

+ les **Postes sources** à créer

+ les **réseaux** à développer

La méthanisation



Objectifs :

2023 : 14 TWh

2050 : 24 à 32 TWh

Actuellement :

1400 méthaniseurs en France, utilisant
90% de biomasse agricole

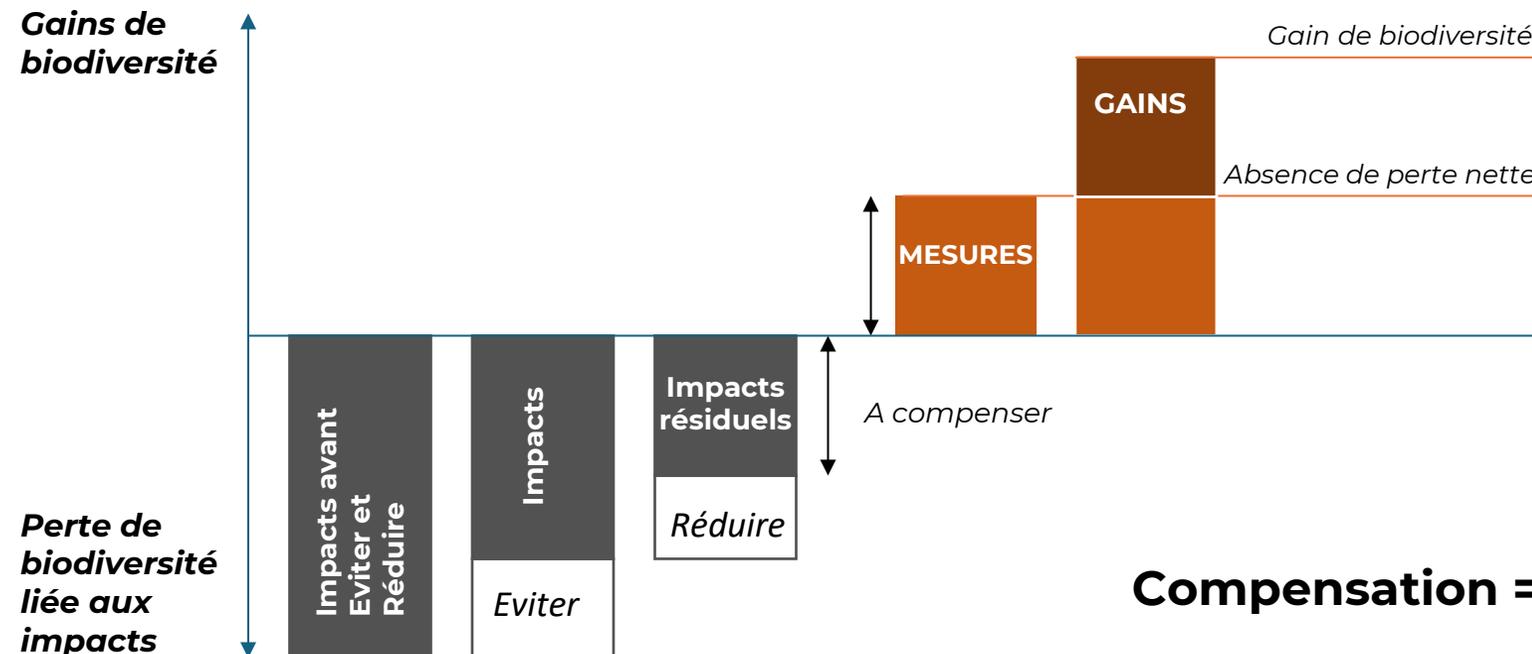
Les énergies renouvelables

Les compensations environnementales

La compensation environnementale : principes

La séquence ERC

- Viser un objectif **d'absence de perte nette de biodiversité**, voire tendre vers un **gain de biodiversité** via les mesures



Compensation = en dernier lieu

La compensation environnementale : principes

Modes d'intervention

1 Compensation à la demande

Mise en œuvre
directe

Mise en œuvre
par un opérateur
de compensation

2 Compensation par l'offre

Mise en œuvre
par unité de
compensation

SNCRR

La compensation environnementale : principes

Dimensionner la compensation



Equivalence écologique

Equivalence **quantitative et qualitative** entre les impacts et les mesures

Conditions de validité des mesures

Efficacité

Temporalité

Pérennité

 **Proximité
fonctionnelle**



Proportionnalité

Additionnalité

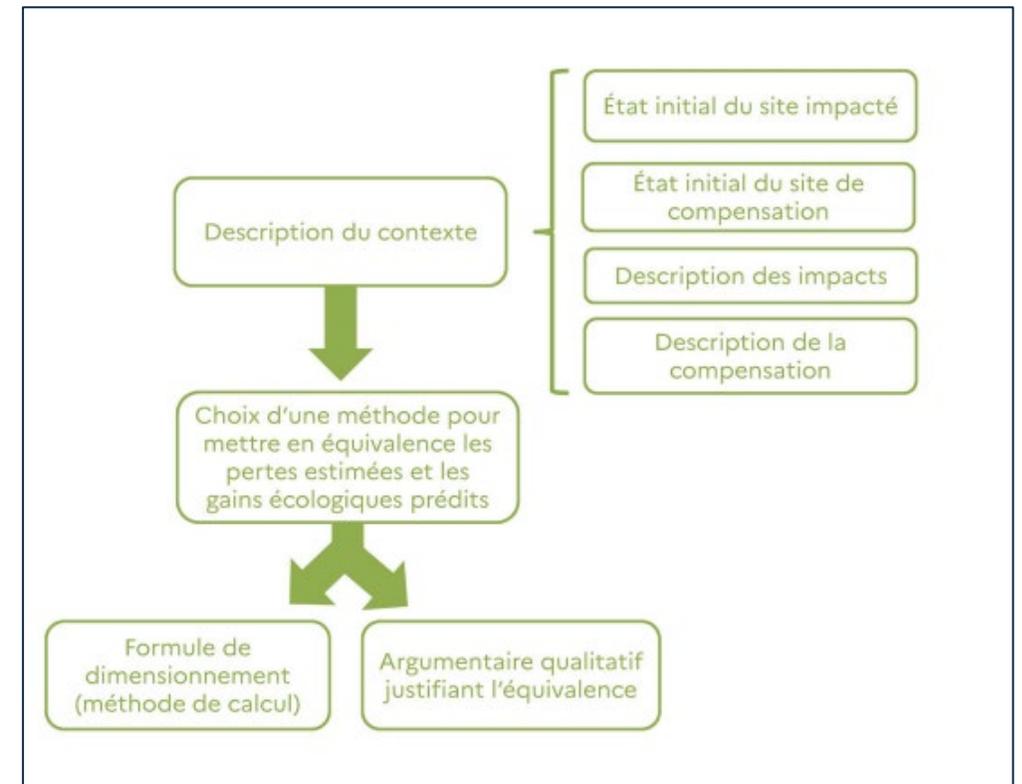
La compensation environnementale : principes

Dimensionnement des compensations

- **Qualifier et quantifier :**
 - les pertes de biodiversité liées aux impacts résiduels
 - les gains, ou encore la plus-value écologique potentielle générée par les mesures de compensation envisagées sur le ou les sites de compensation



Pas de méthode obligatoire et automatique



Sources : CGDD, OFB, Cerema

La compensation environnementale : principes

Dimensionnement des compensations : différentes méthodes

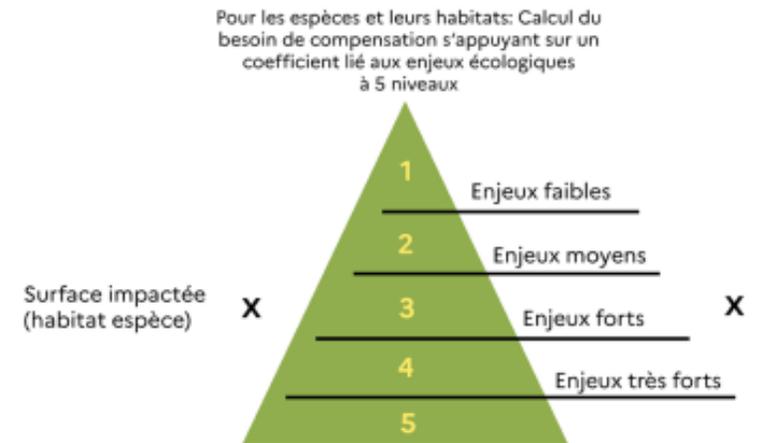
Méthodes par ratio minimal

Métrique à compenser (surface ou linéaire)
= ratio minimal préétabli x métrique affectée

	Type de zone Nature de l'impact	Zone humide	Zone humide pro-parte	Zone humide pédologique
En zone Natura 2000	Destruction	4,5	3	2,25
	Altération	2,25	2,25	2,25
Hors zone Natura 2000	Destruction	3	2	1,5
	Altération	1,5	1,5	1,5

Méthodes d'équivalence par pondération

Métrique à compenser = métrique affectée x (coefficient pertes / coefficient gains)



Application d'un coefficient d'impact liée à la nature de l'impact:
Impacts temporaires = altération de milieux -> coef appliqué de 0,5
Impacts définitifs = destruction de milieux -> coef appliqué de 1

La compensation environnementale : principes

Dimensionnement des compensations : différentes méthodes

Méthodes par ratio minimal

Métrique à compenser (surface ou linéaire)
= ratio minimal préétabli x métrique affectée

	Type de zone Nature humide de l'impact	Zone humide	Zone humide pro-parte	Zone humide pédologique
En zone Natura 2000	Destruction	4,5	3	2,25
	Altération	2,25	2,25	2,25
Hors zone Natura 2000	Destruction	3	2	1,5
	Altération	1,5	1,5	1,5

Exemple :
1ha de développement urbain
en ZH
+
3ha mobilisés pour la
compensation
=
4 hectares impactés

Les compensations environnementales

Les compensations environnementales

Echange avec la salle

DÉBAT B VERS UN RENOUVELLEMENT DES POPULATIONS GRÂCE À DE NOUVEAUX PORTAGES FONCIERS ?

Un débat animé par :



Louise HARAN

Responsable des
opérations, LA
VIGOTTE LAB

PARTICIPANTS



Emmanuel HYEST

Président
FNSAFER



Christine LEGER BOSCH

Chercheuse
INRAE



Robert LEVESQUE

Ingénieur agronome,
AGTER

INSTITUTIONS FONCIÈRES, RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS ET PORTAGE FONCIER

Christine Léger-Bosch

Economiste

INRAE, UMR Territoires

christine.leger-bosch@inrae.fr

PLAN DE LA PRESENTATION

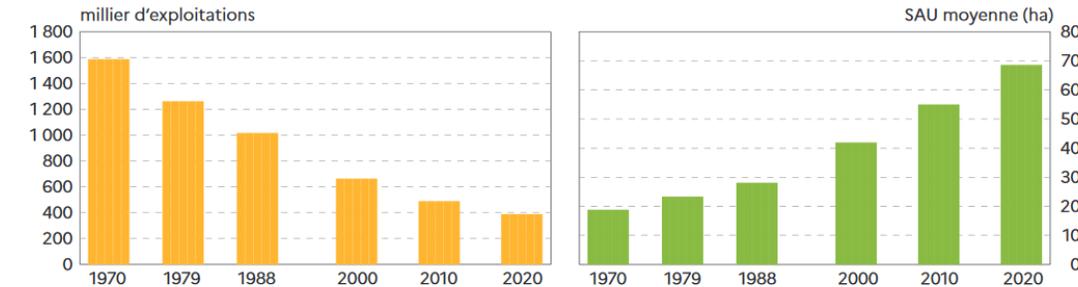
- Les enjeux de la démographie agricole
 1. Structure des EAs françaises
 2. Des phénomènes latents
 3. Renouvellement des générations
 4. Différences par filières
- L'origine historique des régulations actuelles
- Le cadre réglementaire qui régit l'accès à la terre
- Un cadre réglementaire à l'épreuve de la réalité
- Le portage foncier comme levier d'action

LES ENJEUX DE LA DÉMOGRAPHIE AGRICOLE

1/ LA STRUCTURE DES EAS FRANÇAISES S'EST PROFONDÉMENT TRANSFORMÉE DEPUIS LES ANNÉES 1990-2000: NOMBRE, TAILLE, PART DU SALARIAT

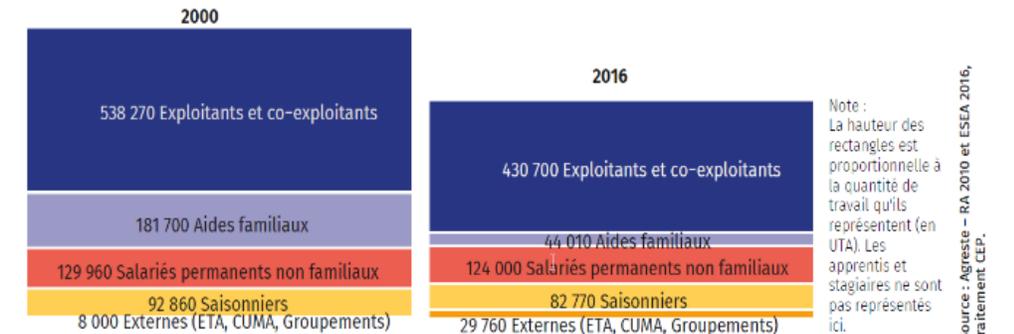
- Agrandissement des fermes x4
- Baisse du nb de fermes /4
- En nombre d'actifs, les CEA baissent (-20% 2000-2016)
- En revanche, la main d'œuvre « extérieure » (non CEA) stagne (salariés, saisonniers, sous-traitance)
- Et à l'intérieur de cette main d'œuvre « extérieure », la sous-traitance se développe (+272% 2000-2016)

Graphique 1
En 50 ans, la superficie moyenne des exploitations gagne 50 hectares en France métropolitaine
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Figure 1 - Évolution de la main-d'œuvre agricole (en UTA) de 2000 à 2016 par type de travailleurs



Source : Actif'Agri, p. 19

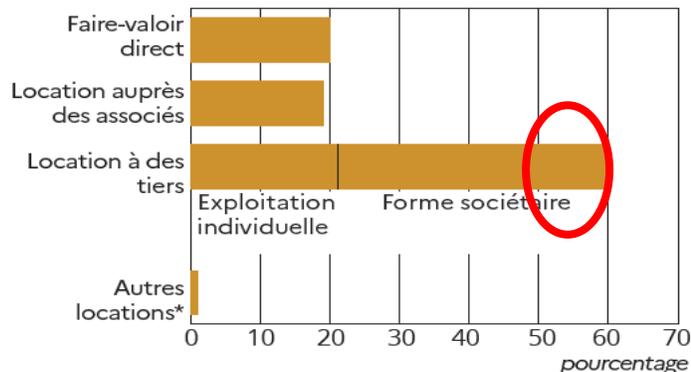
LES ENJEUX DE LA DÉMOGRAPHIE AGRICOLE

2/ DES PHÉNOMÈNES LATENTS QUI PROGRESSEDENT: SOUS-TRAITANCE, FIRMISATION... ET NON-DÉPARTS EN RETRAITE ?

- Des montages juridiques de plus en plus complexes dissimulant une même « entité » derrière des personnes morales distinctes mais articulées (production, travail à façon, entreprise de travaux, maîtrise d'ouvrage...)
- Difficilement identifiées (administrations, statistiques, régulation...)
- Logiques d'optimisation fiscale et des subventions publiques (PAC)
- Concernerait déjà 10% de la SAU française Source: (Nguyen et al, 2022)
- ↘ 8% location à des tiers (2016-2020), bailleur => associé, des retraités qui conservent les terres? (statuts sociétaires sans apport de travail, ex: EARL...?)
(Graph'Agri 2022 et 2023)

Mode de faire-valoir en 2016

• Part de la SAU



Mode de faire-valoir en 2020

• Part de la SAU

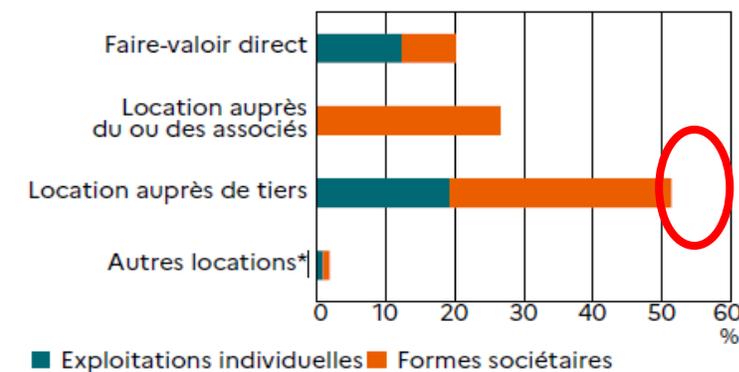
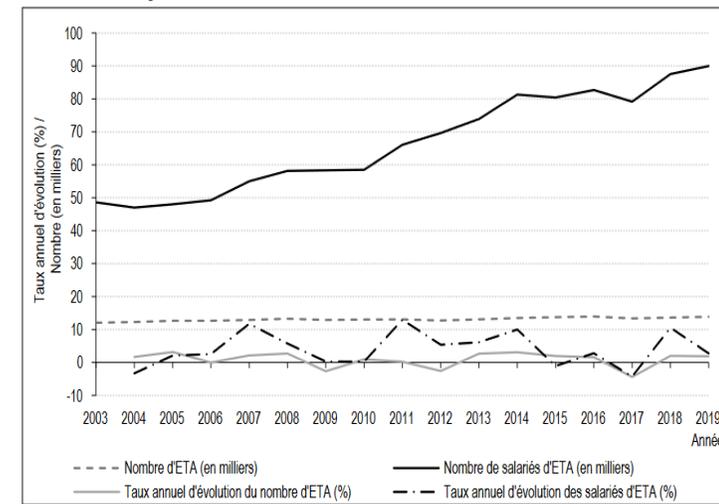
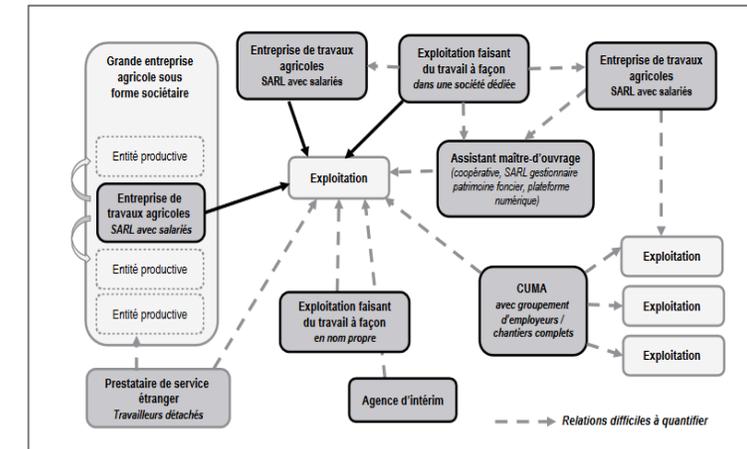


Figure VI – Évolution du nombre d'ETA et de leurs salariés de 2003 à 2019



Source : MSA et FNEDT, traitement des auteurs.

Figure I – La complexité du paysage de la sous-traitance dans l'agriculture française

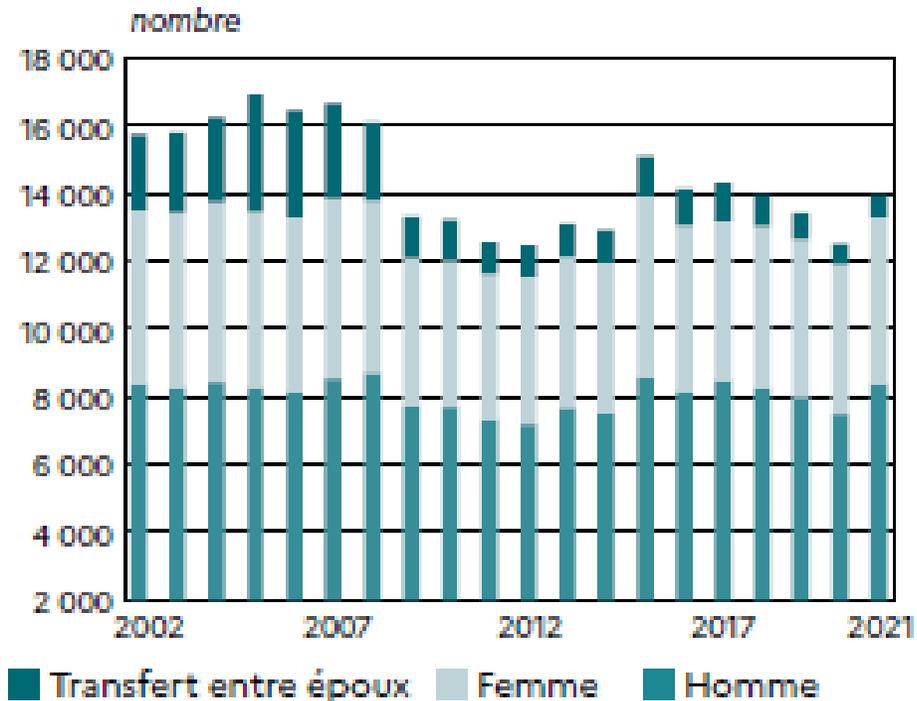


LES ENJEUX DE LA DÉMOGRAPHIE AGRICOLE

3/ UN RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS NON ASSURÉ, LE PIC DE LA VAGUE ENCORE À VENIR

Ensemble des installations

• De 2002 à 2021

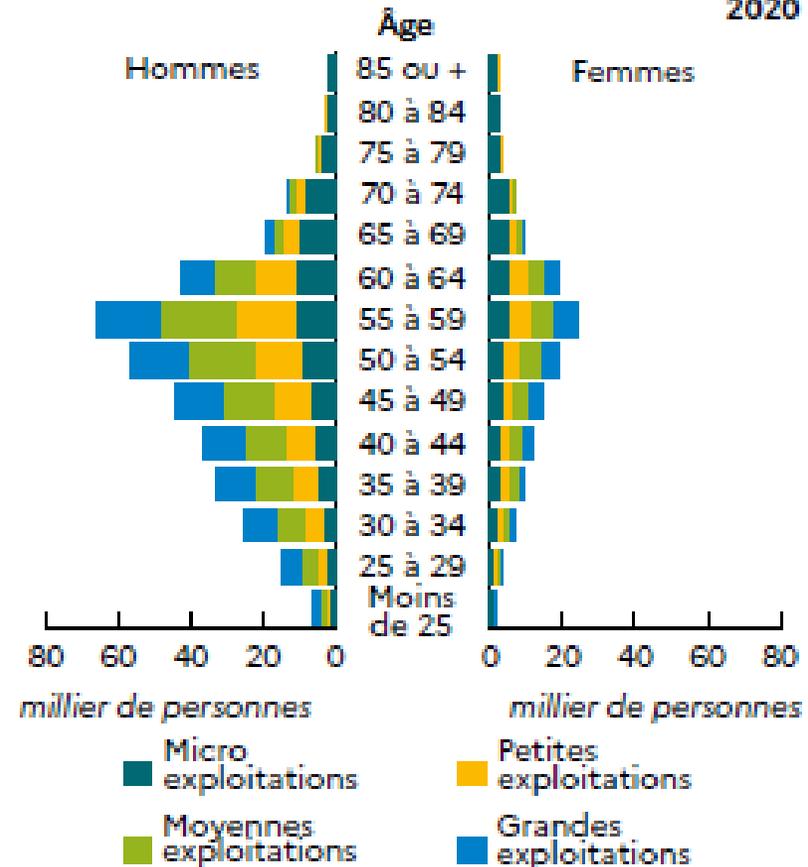


13 000 installations/an
20 000 départs/an (65%)

(Graph'Agri 2022 et 2023)

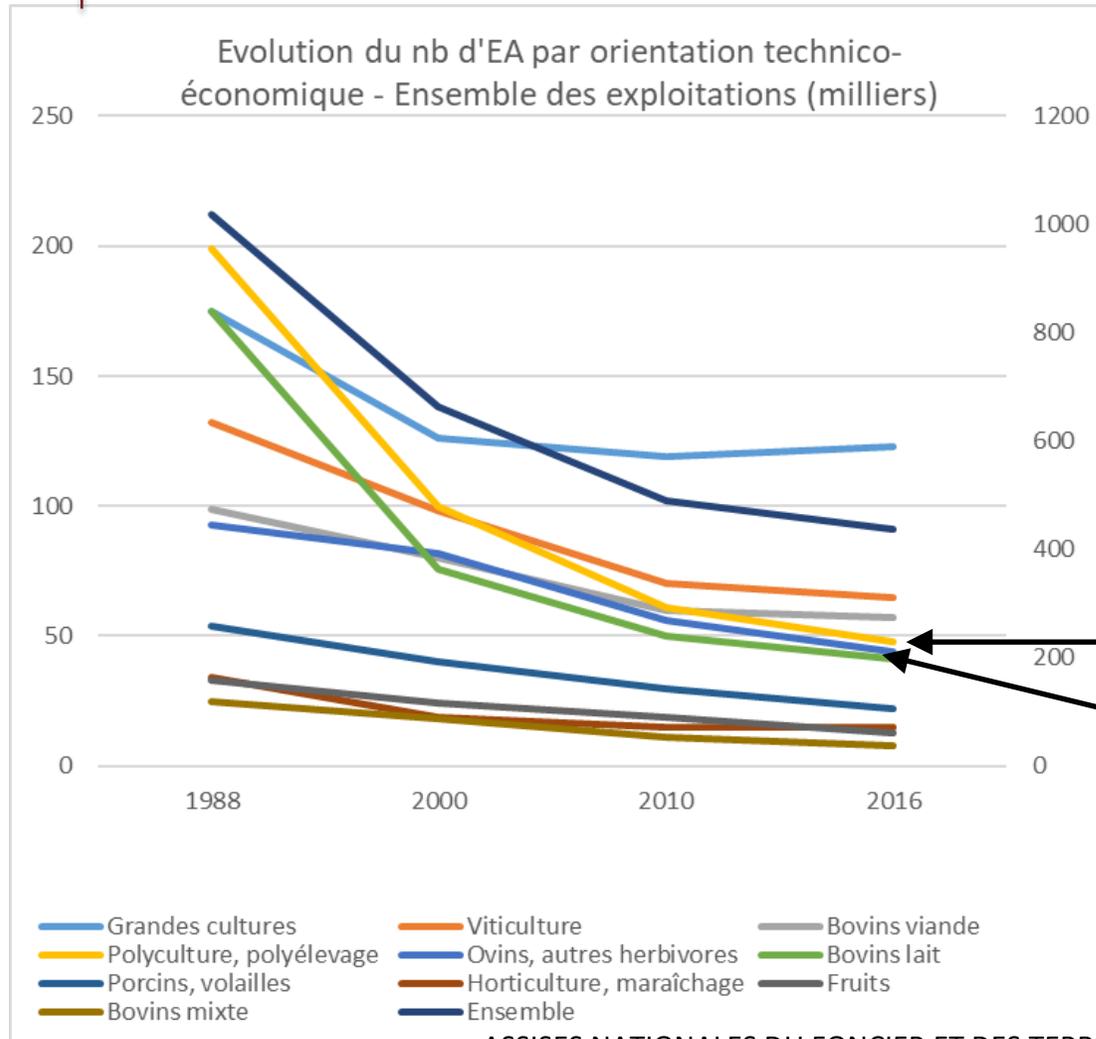
Chefs d'exploitation et coexploitants

2020



LES ENJEUX DE LA DÉMOGRAPHIE AGRICOLE

4/ DES DYNAMIQUES DIFFÉRENCIÉES SELON LES FILIÈRES, ET DONC SELON LES TERRITOIRES



Polyculture

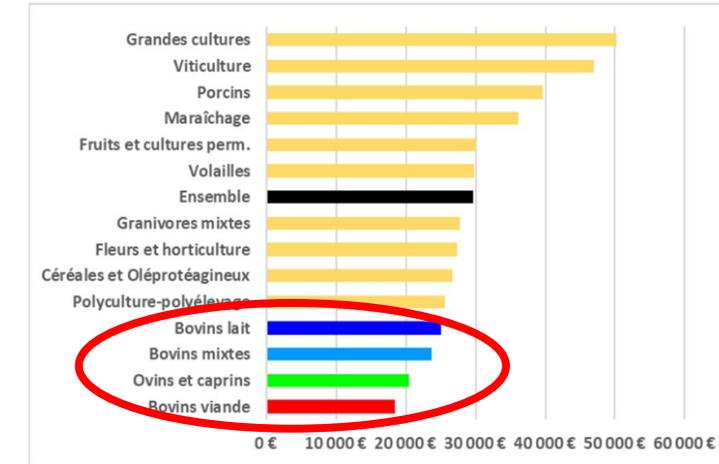
Bovin lait

(Graph'Agri 2022 et 2023, IDELE, 2023)

Revenu agricole

Figure 7 : Résultat courant avant impôts par Unité de Travail Annuel non salarié par orientation en € constants 2020).

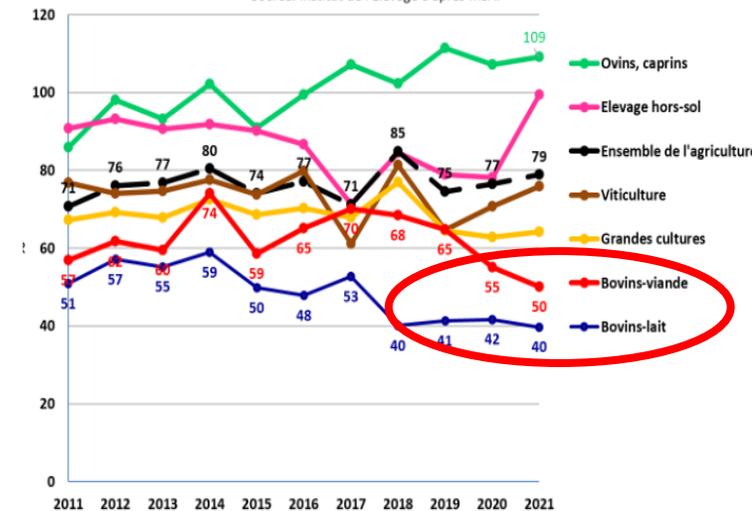
Source : INRAE- SMART d'après Agreste RICA



Taux de remplacement

Figure 5. Taux de remplacement des départs par secteur (%).

Source: Institut de l'Elevage d'après MSA.



L'ORIGINE DES RÉGULATIONS ACTUELLES: RETOUR SUR L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU RAPPORT PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT AGRICOLE

Révolution française

- Droits individuels (propriété)
- Vente des biens nationaux et développement de la petite propriété paysanne
- « Bonnes pratiques » en matière de relation propriétaire-usager
- *Peu de changement malgré le retard de développement*
- *La classe des agriculteurs comme stabilisateur social*
- *Syndicats agricoles et chambres consulaires*

Post seconde guerre mondiale

- Politiques foncières et agricoles => « quasi-propriété » des utilisateurs agricoles
- Pas d'objectifs sociaux – une population instrument de modernisation (ex: remembrement)
- Un nouvel ordre privé pour la production de biens publics (compétitivité marchés internationaux vs discours souveraineté alimentaire)
- Des institutions faisant reposer leurs mécanismes sur le modèle de l'exploitation agricole familiale
- *Prérogatives des acteurs environnementaux / des autorités locales en matière d'urbanisme*
- *Droit européen (AMM) seul à limiter les pleins droits d'usage et de gestion aux usagers agricoles par défaut (hors zonages spécifiques)*
- *Faibles réformes face aux enjeux de financiarisation, du fait sociétaire, de l'accès à la terre*



Révolution française



2^{de} guerre mondiale



Faibles droits individuels de l'usager

Rapport propriété/usage n°1

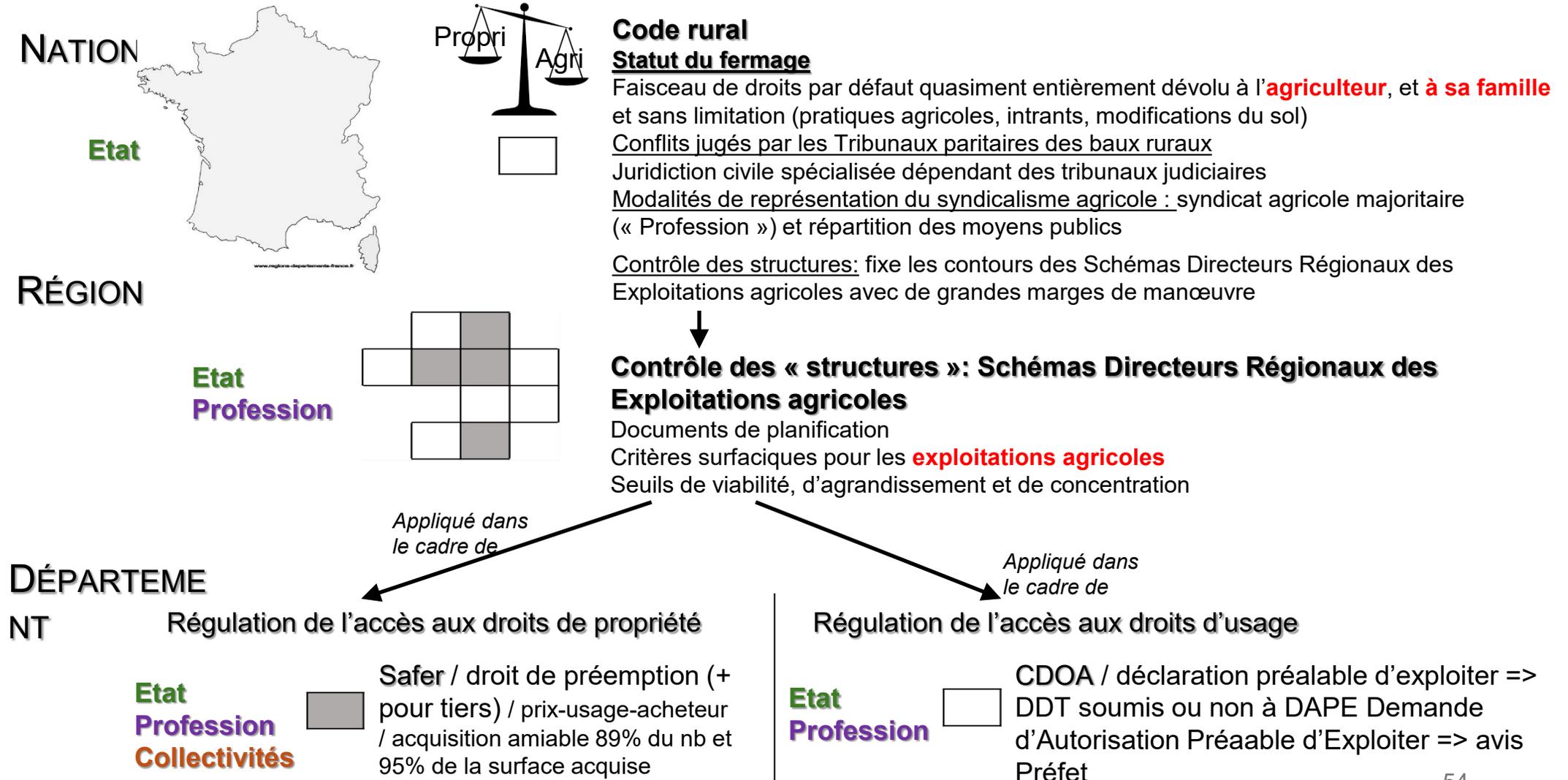
Propriété privée Usage privé

Rapport propriété/usage n°2

Propriété privée Usage privé

Rares exceptions: DUP, BRE2
Aujourd'hui

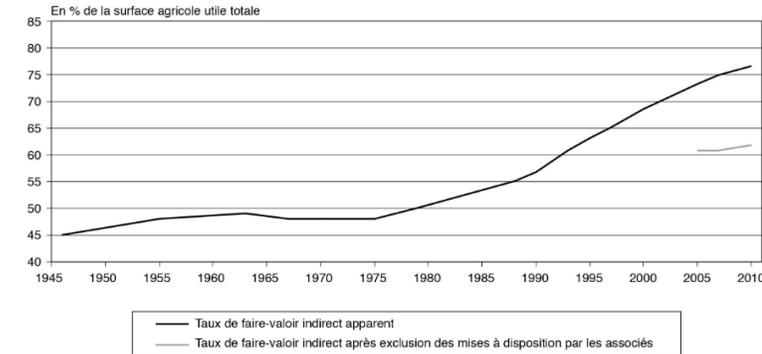
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ACTUEL QUI RÉGIT L'ACCÈS À LA TERRE: PRÉÉMINENCE DE L'USAGE PRIVÉ SOUS RÉGULATION ETAT-PROFESSION



UN CADRE RÉGLEMENTAIRE À L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ

- Un statut du fermage facilitant une gestion de long terme (améliorations) malgré le statut de locataire et libérant le capital vers d'autres types d'investissements
 - Un prix du foncier qui augmente mais relativement bas face à des systèmes institutionnels dépourvus de Safer
- ⇒ **Un objectif de modernisation de l'agriculture largement atteint**
- Une régulation aveugle puis empêchée devant le fait sociétair, la firmisation et les non départs en retraite (parts sociales)
 - Des inégalités territoriales dans la réalité de la mise en œuvre des réglementations: conflits d'intérêts locaux, niveau de suivi DAPE-CDOA
 - SDREA et décision Etat-Profession: d'importantes disparités
- ⇒ **Des signes de décalage entre origine des institutions et effets réels**

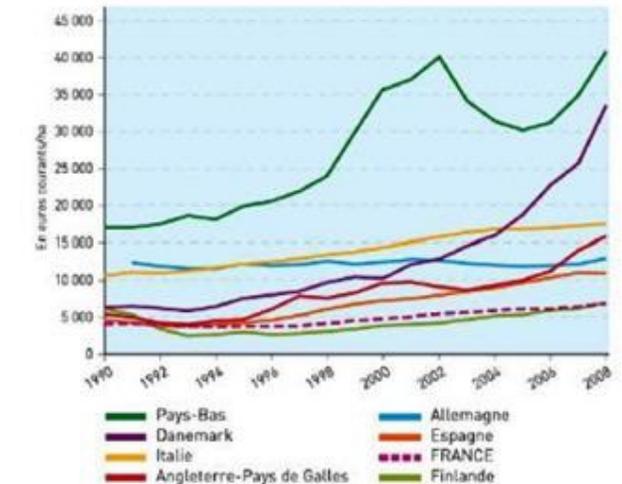
Graphique 1
Part de la surface agricole utile (SAU) en location (en %), toutes exploitations métropolitaines



Lecture : les terres propriétés des associés et mise à disposition d'une forme sociétair sont distinguées des terres en location depuis 2005.
Sources : Agreste – Recensements agricoles, enquêtes structures et enquêtes foncières.

Source: (Courleux, 2011)

■ EVOLUTION DU PRIX DES TERRES AGRICOLES ENTRE 1990 ET 2008



Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer et données nationales.

LE PORTAGE FONCIER COMME LEVIER D'ACTION: DES DIFFICULTÉS D'INSTALLATION PRINCIPALEMENT LIÉES AU FONCIER

Différents types de portage à différentes fins

Type de portage	Portage foncier des terres, bâtiments et/ou maison d'habitation		
	Portage de long terme <i>durée indéterminée</i>	Portage à moyen terme <i>de 5 à 15 ans</i>	Stockage / mise en réserve <i>maximum 5 ans</i>
Issue	Pas de rachat, mise à bail du bien aux repreneurs-euses	Rachat différé par les repreneurs-euses	À l'installation, rachat par les repreneurs-euses
Objectifs	Soulager les repreneurs-euses de l'investissement foncier, garantir la vocation agricole et/ou écologique des terres	Différer l'investissement de départ, faciliter le lancement de l'activité	Temporiser entre la mise en vente de la ferme et la manifestation d'un projet de reprise
Mise à disposition	Mise à bail, éventuellement avec des clauses environnementales	Mise à bail pour quelques années	Convention d'occupation précaire

- A la portée de différents acteurs dans les territoires
- Associations et fonds de dotation, en réseau (ex: Terre de Liens), ou localisées (ex: Foncière élémentaire)
- Collectivités locales: surtout EPCI, syndicats intercommunaux et communes
- Coopératives agricoles: surtout viticoles
- Opérateurs de stockage foncier: Safer, EPF

- Le portage foncier comme une activité économique en tant que tel: des acteurs intermédiaires

	Création	Gestion	Financement
 La Ceinture Verte	X	X	
	X		X
	X	X	
			X

SUPPLÉMENTS

Zoom sur le statut du fermage: l'usage locatif sans entrave, la propriété si possible

Lois du 4 septembre 1943, du 17 octobre 1945 et du 13 avril 1946 (1943 loi de Vichy annulée puis revotée quasi à l'identique)

Contrat privé à modalités variables => élargissement des mesures d'ordre public

Pérennité du support foncier de l'outil de production par-delà les générations selon une logique de filiation (famille)

- Durée minimale de neuf ans
- Reconduction tacite indéfinie
- Droit de reprise du propriétaire très limité (mauvaise gestion, non paiement, détournement, cession de bail, reprise pour exploitation)
- Droit de préemption du preneur en cas de vente

Indépendance décisionnelle du preneur en matière de production agricole (droit d'administration)

- Tout droit d'administration au métayer
- Droit de transformation d'un métayage en fermage
- Paiement en nature/loyer encadrés

⇒ Un poids des pouvoirs entre usager et propriétaire quasiment inversé

Zoom sur les modalités d'intervention de la Safer

Création des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) par les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962, réformes 1967-1970-1975 pour les investissements sur les fonds/baux long terme

Réorientation progressive de la propriété vers les usagers les plus productifs et contrôle du prix des terres

- Notifications des projets de vente (nature, prix et identité)
- Préemption au prix: substitution à l'acquéreur aux prix et conditions fixées dans la notification, sans refus possible (hors locataire ou membre de la famille du vendeur)
- Préemption avec révision du prix: objectif de régulation du marché (refus possible)
- Toute préemption de la Safer doit être motivée, par les objectifs fixés par la loi:
 1. l'installation d'agriculteurs (ou la réinstallation de fermiers dont le propriétaire a exercé son droit de reprise)
 2. agrandissement de petites exploitations ou maintien des exploitations familiales
 - Conservation maximum cinq ans des terres achetées
 - Rétrocession:
 1. Obligation de publicité très large (affichage en mairie, publicité dans les journaux locaux)
 2. Comité technique (responsables professionnels agricoles et de membres de l'Administration du MAAF et des Finances)

ROBERT LEVESQUE
PRÉSIDENT D'AGTER



Constats

Le portage foncier (actuel) est :

- utile,
- Insuffisant,
- risqué

La concentration des terres est un fait structurel majeur et cause de la diminution du nombre d'actifs agricoles

Une tendance majeure : la concentration des terres agricoles

Une concentration sous estimée autour des sociétés anonymes
SCEA et SA



Répartition des surfaces agricoles selon les statuts en France						
	2000		2010		2020	
	nombre	surface	nombre	surface	nombre	surface
statut individuel	82%	58%	70%	42%	58%	33%
GAEC	6%	19%	8%	21%	11%	25%
EARL	9%	17%	16%	27%	19%	29%
SCEA, SA, autres	3%	7%	6%	11%	11%	14%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
source Robert Levesque d'après SSP						

La concentration foncière



La concentration foncière :

- s'opère via les marchés fonciers
- au profit des plus grandes unités de production qui dégagent les revenus agricoles les plus élevés

Maintenir le nombre d'agriculteurs-rices suppose de réguler les marchés fonciers et de modifier la formation des revenus agricoles

La concentration foncière :

- s'opère via les marchés fonciers
- au profit des plus grandes unités de production qui dégagent les revenus agricoles les plus élevés

Maintenir le nombre d'agriculteurs-rices suppose de réguler les marchés fonciers et de modifier la formation des revenus agricoles

DÉBAT C DES TERRES AGRICOLES EN MUTATION, POUR QUELS BESOINS FONCIERS DE DEMAIN ?

Un débat animé par :



Olivier DIELTIENS

Chef de projets
Qualité écologique
des sols, Novasol
Experts

PARTICIPANTS



Joëlle SAUTER

Responsable équipe 'sols et fertilité'
Chambre Régionale d'Agriculture
Grand Est



Hyacinthe HOPFNER

Responsable des services techniques
Communauté de communes
Sarrebouurg Moselle Sud



Olivier DIELTIENS

Chef de projets qualité écologique des sols
Novasol Experts

Les sols , une matrice menacée ?

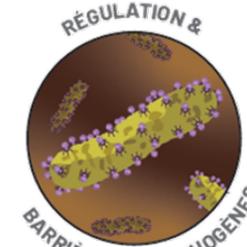
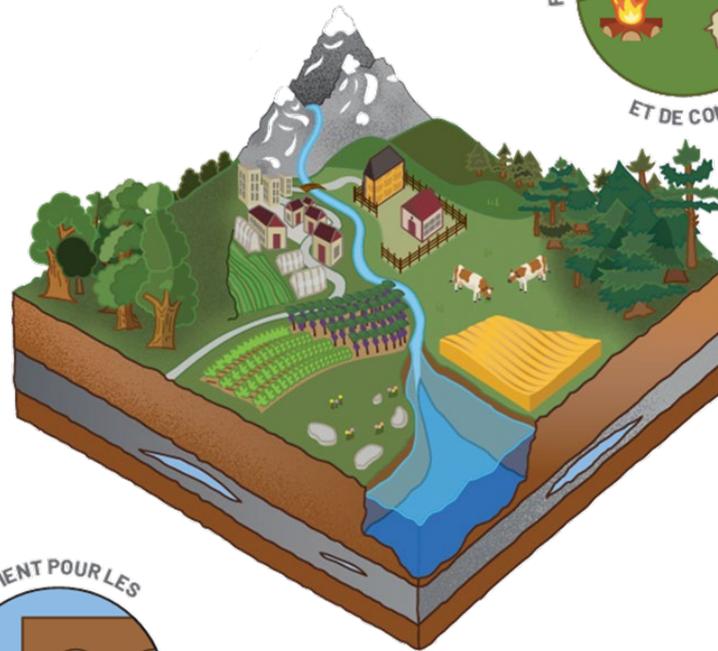
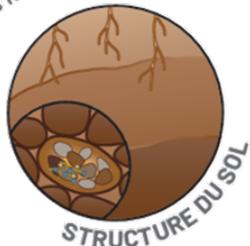
Les enjeux

Services de Production

Services culturels



Services de Support



Services de Régulation





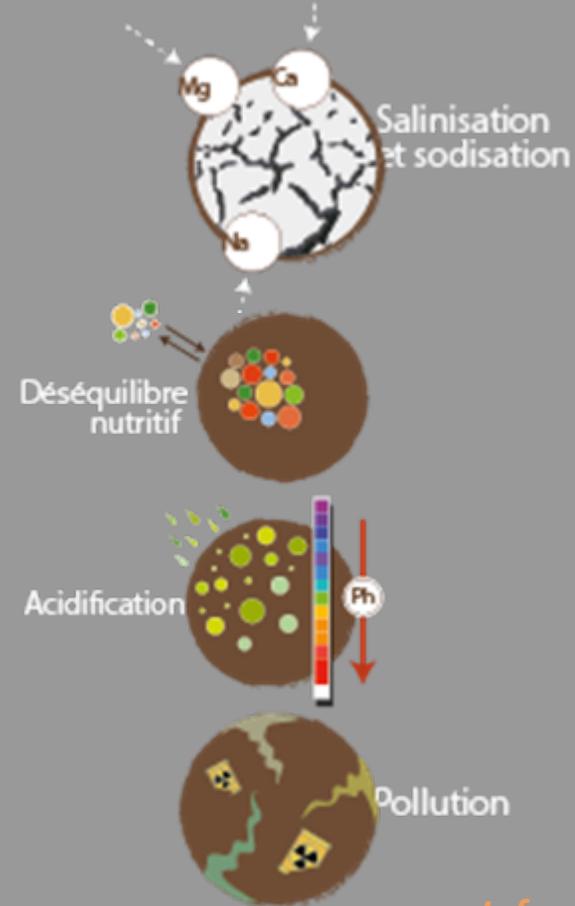
Les sols, une matrice menacée ?

Les menaces

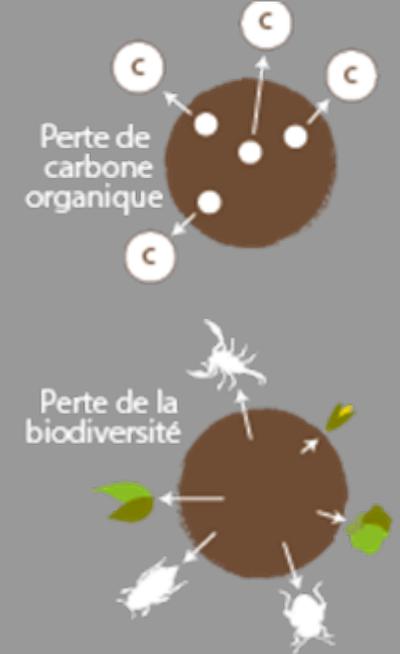
Menaces physiques



Menaces chimiques



Menaces biologiques



Infographie FAO 2015

Définitions conceptuelles

Sol et foncier ?

Les termes “sol”, “terre” et “foncier” se rapportent à un même objet le caractérisant différemment.

Le sol

Volume superficiel de la croûte terrestre, marquée par les **êtres vivants** et lieu de nombreux **échanges de matière** et **d'énergie**. Le sol est un carrefour multifonctionnel, interface entre l'atmosphère et la lithosphère, et support de la biosphère terrestre, ce qui en fait un milieu à la diversité forte (pédologique, écologique, biologique, fonctionnelle et usage).

Le foncier

Surface de terre au sens de propriété immobilière et espace délimité, occupé et support de droits, incluant les **caractéristiques du sol**, ses **usages** et sa **valeur**.

Définitions conceptuelles

Potentiel agronomique

Les sols ont une très grande variabilité à l'échelle locale et globale. Ils sont historiquement caractérisés par :

Le potentiel agronomique

Les terres peuvent avoir une **valeur agronomique** différente. Le potentiel agronomique correspond à la capacité d'un sol à permettre la **croissance des végétaux** qui renseigne sur la richesse ou la fertilité d'un sol. Il est basé sur des paramètres physiques, chimiques, biologiques et climatiques.

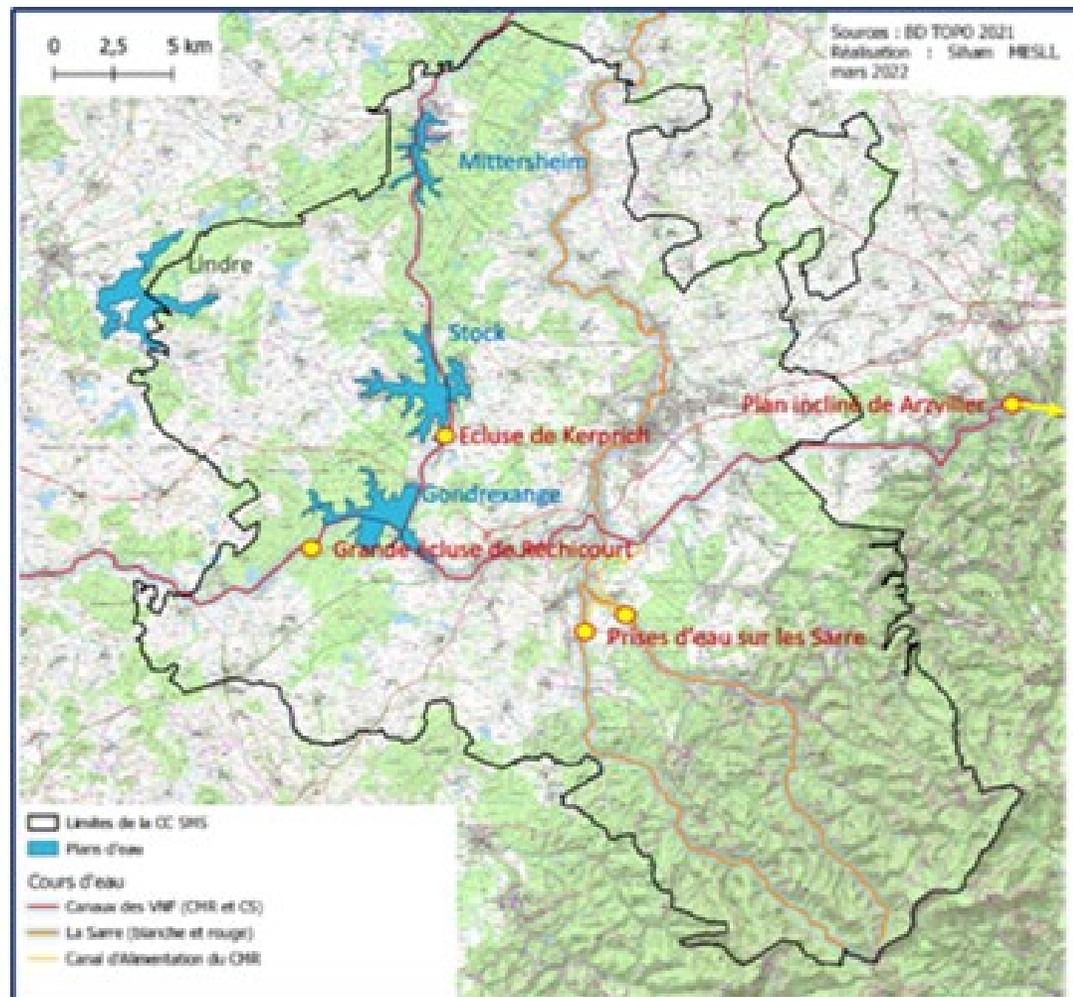
Direction départementale des territoires de l'Oise

Plan Herbe du Sud Mosellan

“L'élevage à l'herbe en Moselle Sud :
une viande riche en biodiversité,
un lait grandeur nature !”



Vers de nouvelles approches pour la gestion des proliférations de cyanobactéries dans les plans d'eau du Pays des étangs



EVALUER LE POTENTIEL AGRONOMIQUE D'UN SOL

Notion de fertilité

Une parcelle fertile = une belle production végétale ... sans trop de contraintes

- Un sol « riche »
- Une alimentation en eau satisfaisante (implique sol et climat)
- Peu d'attaques de ravageurs ni d'adventices envahissantes (implique sol, pratiques agricoles et environnement de la parcelle)

On parle de Fertilité CHIMIQUE, PHYSIQUE, BIOLOGIQUE

Quelques paramètres pédologiques clés en lien avec le potentiel agronomique

Épaisseur du sol

Teneur en Matière Organique (indicateur majeur de la qualité des sols)

Granulométrie (classe texturale) et charge en éléments grossiers

Réservoir utile en eau du sol

pH, teneur CaCO₃, capacité d'échange cationique (CEC)

des contraintes : présence prolongée d'eau, pente

Joëlle SAUTER
Chambre
Agriculture
Grand Est
Pilote du Réseau
Mixte
Technologique
Sols et
Territoires



Rémi Koller

Quatre organisations françaises complémentaires au service de la préservation de nos sols

Pour qui ? Pour tous ! Agriculteurs, citoyens, élus, formateurs, pouvoirs publics, producteurs et utilisateurs de données sur les sols.



Le **Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Sols** contribue au développement des connaissances sur les fonctions des sols, à leur surveillance et à l'expertise sur leur santé. Il produit, met à disposition et valorise auprès de tous les publics des informations sur les caractéristiques des sols français et leurs évolutions.



Le **Réseau Mixte Technologique Sols et Territoires** fédère l'expertise sur les sols et leur multifonctionnalité afin de faciliter l'utilisation de l'information sur les sols et de participer à la traduction opérationnelle des résultats de la recherche pour les acteurs du territoire.



L'**Association française pour l'étude du sol** est une société savante qui rassemble toutes les personnes intéressées par les différents aspects de l'étude des sols. Elle œuvre pour faciliter les échanges et la diffusion de savoirs autour des sols afin de contribuer à la préservation de ce milieu naturel et de cette ressource, fondamentale mais menacée.



Co-piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement et de l'enseignement supérieur et de la recherche, le **Réseau National d'Expertise Scientifique et Technique sur les Sols** vise à renforcer la coordination et les interactions entre les acteurs français de la recherche et de l'innovation sur les sols (décideurs, experts, utilisateurs des connaissances) et à éclairer les politiques publiques.

La Journée Mondiale des Sols, portée par les 4 réseaux



Chaque année, ces 4 réseaux mettent en commun leurs complémentarités pour organiser un événement d'ampleur nationale à l'occasion de la Journée Mondiale des Sols, sous l'égide de la FAO.

Cet événement permet de mettre en valeur les travaux menés ou accompagnés par ces réseaux pour sensibiliser le grand public francophone aux enjeux de la connaissance et de la préservation des sols.

Pour en savoir plus



www.afes.fr



© Antoine Gutowski, Journée Mondiale des Sols 2023

Comment nous contacter ?



Association Française pour l'étude du sol

communication@afes.fr
www.afes.fr



<https://www.gissol.fr>



rnest_sol@acta.asso.fr
<https://rnest.fr>



rmtst-orleans@inrae.fr
<https://sols-et-territoires.org/>

Des réseaux financés par



Acteurs de la connaissance des sols en France

Joëlle SAUTER
Chambre
Agriculture
Grand Est
Pilote du Réseau
Mixte
Technologique
Sols et Territoires

RMT Sols et Territoires

Garantir nationalement un accès rapide aux données sols disponibles régionalement pour les acteurs des territoires

Favoriser la production des données à des niveaux de résolution fins adaptés aux besoins des utilisateurs



Produire et transférer des références et des méthodes pour faciliter et fiabiliser l'usage des données sols dans les outils

Assurer et/ou renforcer la permanence d'une expertise pédologique locale et régionale



<https://sols-et-territoires.org>



15 membres fondateurs,
40 partenaires

Joëlle SAUTER
Chambre
Agriculture
Grand Est
Pilote du Réseau
Mixte
Technologique
Sols et Territoires



**Vous aussi, contribuez à faire naître les nouveaux champs
de réflexions qui font avancer le foncier.**

REJOIGNEZ-NOUS !

